

Chaumes du Vignac et de Clérignac

DOCUMENT D'OBJECTIFS

NATURA 2000 - n°9 - FR 5400411



VOLUME
de SYNTHÈSE

Diagnostic - Objectifs et programme d'actions



Opérateur : Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

Novembre 2007

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I. PRESENTATION GENERALE | 3 |
| A. La directive Habitats et le réseau NATURA 2000 | 3 |
| B. Le Document d'objectifs : élaboration et contenu | 3 |
| C. Démarche et méthode de travail | 4 |
| D. Comité de pilotage et Groupes de travail | 5 |
| II. SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE | 7 |
| A. Présentation générale du site | 7 |
| B. Synthèse du diagnostic biologique | 11 |
| C. Synthèse du diagnostic socio-économique | 28 |
| D. Analyse des interrelations habitats - activités humaines | 36 |
| E. Analyse des interrelations habitats – facteurs naturels | 38 |
| III. DEFINITION DES OBJECTIFS GENERAUX | 39 |
| IV. PRESENTATION ET INTERPRETATION DES FICHES D'INTERVENTION | 42 |
| V. RECAPITULATIF FINANCIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS | 93 |
| ANNEXES – CARTOGRAPHIES | 99 |

I. PRESENTATION GENERALE

A. La Directive Habitats et le réseau Natura 2000

Afin de préserver la richesse et la diversité biologique de l'Europe, L'union européenne adoptait le 21 mai 1992, une Directive visant à coordonner les politiques d'intervention des Etats membres en faveur de la protection de la nature. La Directive 92/43/CEE, intitulée Directive « Habitats », a ainsi pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

Sur la base de critères scientifiques un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces, dont la préservation est jugée nécessaire, ont été listés puis précisément inventoriés mettant ainsi en avant la rareté et la priorité de conservation de certains, de fait considérés comme prioritaires en terme de conservation à l'échelle de la Communauté Européenne.

Les sites ainsi inventoriés et répertoriés contribuent à alimenter le réseau Natura 2000, véritable réseau européen cohérent de sites naturels exceptionnels méritant la mise en œuvre de moyens de conservation adaptés.

B. Le Document d'objectifs : élaboration et contenu

Au nom du principe de subsidiarité, une obligation de résultat pèse sur chaque Etat membre, charge à chacun de définir les moyens adéquats pour remplir ce contrat.

L'Etat français a délibérément choisi une démarche originale et ambitieuse : celle d'élaborer des documents d'objectifs sur chacun des sites susceptibles d'intégrer le réseau Natura 2000. En s'appuyant sur une démarche partenariale impliquant les différents acteurs socio-économiques et les élus concernés, ce document doit proposer des mesures de gestion contractuelles ou réglementaires assurant la conservation des intérêts écologiques et le développement durable des activités en place. Il devra au préalable décrire les activités économiques, sociales, culturelles liées au site et déterminer l'état de conservation des habitats et des espèces présentes.

Chargé de conduire et d'animer la réflexion dans le cadre d'une mission déléguée de l'Etat, *l'Opérateur assure le suivi et la mise en cohérence des éléments liés au site et aux volontés de chacun des acteurs en place. Un Comité de pilotage rassemblant des représentants locaux élus, d'activités socio-professionnelles, d'usagers et de propriétaires élabore et valide le Document d'objectifs sous l'autorité du Préfet de département et de la DIREN.*

Une fois approuvé par l'Etat, le Document d'objectifs, ou Docob, constitue un outil majeur d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Validé pour 6 années entières et consécutives, chacun des Docob est évalué et éventuellement amendé au terme de cette période.

A la suite d'un appel à candidature lancé par l'Etat, la proposition du Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes a été retenue afin que la structure anime la réflexion et les travaux liés à ce site, hôte d'un patrimoine biologique exceptionnel.

Une convention officielle d'intervention lie le Conservatoire à l'Etat français pour assurer cette mission sous son plein contrôle.

C. Démarche et méthode de travail

Sur la base d'un cahier des charges très précis, le travail de l'opérateur et du Comité de pilotage est relativement cadré et doit répondre à une ligne de conduite bien définie pouvant se décliner en 4 étapes majeures :

- *Les inventaires* : garant de la connaissance scientifique du site, ils doivent traduire la richesse écologique du milieu en identifiant précisément les habitats et les espèces s'y développant. Ils mettent également en avant les pratiques et activités ayant cours sur le site, susceptibles de perturber, de maintenir, voir d'améliorer la richesse biologique du site.
- *Analyse et définition des enjeux* : sur la base des données historiques ainsi que des éléments d'évolution du milieu, mais également de la connaissance scientifique sur la biologie des habitats et/ou des espèces présentes, il s'agit de mettre en avant les menaces pesant sur le site et la préservation de la biodiversité. Les grands enjeux de conservation sont alors établis.
- *Objectifs et propositions d'actions* : cette étape essentielle doit permettre au Comité de pilotage de définir sur la base d'objectifs généraux et opérationnels les mesures de gestion nécessaires à la conservation dans le temps des habitats et des espèces liées au site.
- *Estimation des coûts et des moyens* : cette ultime étape doit permettre d'évaluer le coût des opérations validées sur le site par le Comité de pilotage. Elle doit surtout prévoir ce que sera la mise en œuvre du Docob sur le site.

La démarche d'intervention, proposée telle quelle par l'opérateur, a été validée par le 1^{er} Comité de pilotage du site lançant officiellement la démarche de concertation le 05 février 2004 à Rouillet-Saint-Estèphe.

D. Comité de pilotage et groupes de travail

Présidé par M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente, un Comité de pilotage composé de tous les acteurs socio-économiques, administratifs, scientifiques et propriétaires, analyse, fait évoluer et valide les réflexions et orientations proposées par l'opérateur sur le site.

La composition du Comité de pilotage fixée par le Préfet sur le site des « Chaumes du Vignac » est la suivante :

- **Administrations et établissements publics de l'Etat:**
 - M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Charente,
 - M. le Directeur régional de l'Environnement,
 - M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
 - M. le Directeur départemental de l'Equipement,
 - M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
 - M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière,
 - M. le Chef du service départemental de garderie de l'Office National de la chasse et de la faune sauvage,
- **Elus locaux :**
 - M. le Président du Conseil Général,
 - M. le Conseiller général du canton de Blanzac-Porcheresse,
 - M. le Conseiller général du canton de La Couronne,
 - M. le Président de la Communauté de Communes de Charente-Boëme-Charraud,
 - M. le Président de la Communauté de Communes du Blanzacais,
 - M. le Maire de Claix,
 - M. le Maire de Rouillet-Saint-Estèphe
- **Activités économiques :**
 - M. le Président de la Chambre d'agriculture,
 - M. le Président de l'Union Départementale de la Propriété Agricole,
 - M. le Président du syndicat des propriétaires forestiers-sylviculteurs de la Charente,
 - M. le Président de l'union départementale des syndicats d'exploitants agricoles,
 - M. le Président du CDJA,
 - Le Président de la Coordination rurale,
 - Le Président du MODEF,
 - Le Porte parole de la Confédération paysanne,
 - Le Président de l'UNICEM.
- **Associations de Protection de la nature et de l'environnement et d'activités de loisirs :**
 - M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs,
 - M. le Président de Charente Nature,
 - M. le Président de la Société Française d'Orchidophilie,
 - M. le Président de la Confédération charentaise de la randonnée,
 - M. le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Afin d'aider le Comité de pilotage à prendre ses décisions, et de façon à travailler concrètement avec les acteurs de terrain et parfois même des personnes extérieures susceptibles d'apporter des éléments complémentaires à l'analyse, des groupes de travail, animés par l'opérateur, se sont mis en place sur le site.

Plusieurs objectifs généraux ont ainsi pu être abordés et approfondis :

- ✓ Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats d'intérêt communautaire identifiés en conciliant les activités humaines en place
- ✓ Susciter auprès de la population du territoire et des acteurs locaux la prise en considération de l'intérêt écologique du site

Les conclusions des réflexions issues de ces groupes ont systématiquement fait l'objet d'un compte-rendu complet diffusé à chacun des membres du Comité de pilotage.

II- SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

A) Présentation générale du site

Le périmètre d'étude retenu correspond au périmètre initial du site Natura 2000 des « Chaumes de Vignac », ajouté du périmètre des « Chaumes de Clérignac ». Les Chaumes de Vignac et de Clérignac ont été désignés « zone spéciale de conservation » par arrêté ministériel le 27 mai 2009 (carte n°1).

1. Situation géographique

Les Chaumes de Vignac et de Clérignac s'étendent sur une surface de 103 hectares, et sont constituées de deux entités : les Chaumes de Vignac et celles de Clérignac. Le site est situé à une dizaine de kilomètres au sud-ouest d'Angoulême et se trouve à environ 2 kilomètres à l'est de la RN10.

Les Chaumes de Vignac sont constituées d'un large plateau calcaire, *les Meulières*, qui domine la vallée du ruisseau « le Claix » et la plaine céréalière sous-jacente. À l'ouest, le rebord de ce plateau plonge vers les plaines par l'intermédiaire de micro falaises puis de pentes abruptes tandis que vers le nord, il s'échancre en un profond vallon où coule un ruisseau et où l'on trouve des points d'eau permanents. On atteint le bloc sud-oriental des Chaumes de Clérignac par l'intermédiaire de boisements thermophiles et de microfalaises.

2. Paysage

Les Chaumes de Vignac et de Clérignac appartiennent à l'entité paysagère des « terres boisées », identifiée dans l'Atlas Régional des Paysages (CREN/1998). **Ce site est encore relativement épargné par le développement** et les extensions urbaines de l'agglomération d'Angoulême toute proche.

Il est situé dans les « côtes de l'angoumois », secteur de vallées notamment marqué par le développement de l'industrie papetière. **Du plateau des Meulières de Claix on peut d'ailleurs apercevoir un moulin qui n'est plus en activité, localisé le long du Claix.**

Les ambiances de végétation sont contrastées entre les fonds de vallées humides et les secteurs boisés sur les côtes, avec des affleurements de calcaires permettant le développement de pelouses sèches et rases.

3. Géologie-Pédologie

Le point culminant du site, localisé sur le plateau du Vignac, atteint 108 m d'altitude. Constitués par des calcaires durs du Turonien supérieur, les plateaux du Vignac et des Meulières présentent une topographie remarquablement plane. Les calcaires très durs et peu gélifracés par les glaciations quaternaires, forment un sol très superficiel (souvent moins de 20 cm d'épaisseur) à bonne réserve calcaire et forte activité biologique : ce sont les rendzines rouges ou « terres de Groies ». Localement, on peut rencontrer des placages argileux résiduels.

Les versants, établis sur les calcaires tendres du Turonien inférieur, possèdent des sols de pente bruns, plus profonds que les sols du plateau. Au fond du vallon, des sols alluviaux calcaires, limono-argileux, présentent çà et là des niveaux para-tourbeux. De mini falaises et des éboulis rocheux sont par ailleurs présents en rupture de pente.

4. Climat

Le climat est de type océanique, doux et tempéré. Les précipitations sont d'environ 750mm par an, avec un déficit hydrique prononcé pendant l'été et l'automne.

L'ensoleillement avoisine les 2000 heures par an.

5. Éléments distinctifs et représentatifs

Le plateau des Meulières est caractérisé par la présence, sur une grande partie du site, de blocs rocheux et de petites fosses d'extraction, résultat de l'exploitation passée du calcaire dur du Turonien pour en tirer des meules puis des pierres de taille jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. On note également la présence de mini falaises sommitales sur le pourtour du plateau.

6. Les différents zonages et protections réglementaires existants (carte n°2)

→ Les documents d'urbanisme :

Les communes de Rouillet et de Claix ont révisé leur Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Les parcelles des Chaumes du Vignac, qu'elles soient sur la commune de Rouillet-Saint-Estèphe (« Chaumes du Vignac ») ou sur la commune de Claix (« Meulières de Claix »), sont inscrites en Zone Naturelle à protéger.

Pour les « Chaumes de Clérignac », récemment ajoutées au périmètre Natura 2000, les parcelles sont également inscrites en Zone Naturelle.

→ Les inventaires

Connu par les naturalistes et scientifiques de terrain, le plateau des Meulières de Claix est inscrit à l'inventaire des ZNIEFF depuis le début des années 80 sous l'intitulé « Chaumes des Meulières », n°64.

Récemment inventoriées, les Chaumes de Clérignac ont fait l'objet d'une fiche descriptive pour intégrer l'inventaire des ZNIEFF en cours d'actualisation sur la Région Poitou-Charentes sous le n°809.

→ Les mesures de protection réglementaires

❖ *Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope*

De par leur richesse exceptionnelle, tant en terme d'espèces que d'habitats relevés, le site des « **Chaumes des Meulières** » fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de protection de biotope (APPB) depuis le 23 décembre 1993. Cet APPB concerne une surface de 71ha répartie sur les territoires de Claix et de Rouillet Saint Estèphe. Cet arrêté fût pris à l'initiative de la DIREN et de l'association Charente Nature afin de préserver le site des menaces liées aux pratiques de 4x4 et motocross ainsi qu'à l'époque des dépôts de déchets sur le site.

Pour répondre au risque de disparition d'habitats pelousaires d'intérêt communautaire, face au développement de l'activité de l'extraction de pierre calcaire sur le territoire, le site des « **Bois et Chaumes de Clérignac** » fait l'objet depuis le 15 avril 2004 d'un second Arrêté Préfectoral de protection de biotope (APPB) pris sur le territoire de Claix. Cette protection couvre une surface de 33ha.

❖ *Réserve de Chasse et de Faune Sauvage*

Compte tenu de l'activité pastorale mise en place sur le plateau des Meulières de Claix, le Conservatoire et la Fédération départementale des chasseurs ont déposé conjointement une demande de mise en Réserve de chasse et de faune sauvage sur la surface pâturée du site, soit environ 32ha. Cette RCFS fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral depuis le 7 octobre 1999.

B) Synthèse du diagnostic biologique

Les éléments du diagnostic écologique sont issus des données produites dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000 à savoir :

- étude confiée à l'association Charente Nature (2004) : Diagnostic écologique, site Natura 2000 FR5400411 Chaumes de Vignac
- expertise habitats et flore des Chaumes de Clérignac, réalisée par Jean TERRISSE en août 2005, en vue de l'extension du site existant

Des études liées à des actions de préservation portées par le Conservatoire d'espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN) sur le site des « Meulière de Claix-Chaumes de Vignac » ainsi que par Réseau Ferré de France (RFF) dans le cadre des études préliminaires à la LGV SEA ont également fourni des informations utilisables sur les espèces et habitats du site :

- Charente Nature : « Investigations environnementales complémentaires sur le site de Clérignac/Claix », RFF - mars 2004 ;
- Charente Nature : « Descriptif et propositions de gestion écologique et de valorisation pédagogique, site des Meulière », CREN – 1996 ;
- OPIE : « Etude entomologique des Meulière de Claix et des Chaumes du Vignac de Roulet (Charente), CREN -1999/2000 ;
- Charente Nature : « Evaluation de l'impact du pâturage sur les groupements végétaux du plateau des Meulière », CREN – 2000 ;
- Charente Nature : « Complément d'inventaire faunistique : les odonates », CREN – 2002 ;
- Charente Nature : « Inventaire des papillons diurnes (Lépidoptères rhopalocères) sur le site des Meulière de Claix », CREN-2002 ;

1. Les habitats patrimoniaux

L'étude des groupements végétaux a permis de mettre en évidence 8 habitats inscrits à l'annexe 1 de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » 92/43, dont la rareté, la fragilité nécessitent des mesures de conservation (tableau n°1, carte n°3).

Parmi eux, 2 habitats sont prioritaires et méritent une protection stricte et des mesures de conservation ou de réhabilitation :

- Gazons pionniers calcicoles sur dalles rocheuses
- Pelouses calcicoles thérophytiques

Les autres habitats communautaires présents sur les Chaumes de Vignac et de Clérignac sont les suivants :

- Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées
- Fourrés à genévriers
- Pelouses calcicoles mésophiles
- Pelouses calcicoles xérophiles
- Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
- Végétation des rochers et falaises calcaires

On notera également la présence d'un habitat déterminant, c'est à dire rare ou menacé, pour la région Poitou-Charentes :

- Formations riveraines à saules

- **Tableau n°1 : Habitats patrimoniaux des Chaumes de Vignac et de Clérignac**

| Habitat (groupement végétal) | Nomenclature phytosociologique (Niveau ordre ou alliance) | Code CORINE | Protection D.H. Annexe1 |
|---|--|----------------|----------------------------|
| Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées | CHARETEA FRAGILIS | 22.44 | X (3140) |
| Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes | FILIPENDULION ULMARIAE | 37.1 | X (6430) |
| Formations riveraines à saules | SALICION CINEREAE | 44.92 | |
| Fourrés à Genévrier | BERBERIDION | 31.88 | X (5130) |
| Gazons pionniers calcicoles sur dalles rocheuses | ALYSSO-SEDION | 34.11 | P (6110) |
| Pelouses calcicoles mésophiles | MESOBROMION | 34.32 | X (6210) |
| Pelouses calcicoles xérophiles | XEROBROMION | 34.33 | X (6210) |
| Pelouses calcicoles thérophytiques | THERO-BRACHIPODIETA | 34.51 | P (6220) |
| Végétation des rochers et falaises calcaires | POTENTILLETALIA CAULESCENTIS – POLYPODION SERRATI | 62.15 | X (8215) |

Légende :

D.H. = Inscription à la Directive Européenne 92/43 (Annexe 1)

P = Habitat prioritaire

2. Le patrimoine floristique

L'analyse des espèces végétales identifiées a permis de mettre en évidence 21 plantes remarquables (tableau n°2). Parmi ces espèces, 19 sont inféodées aux pelouses sèches et aux falaises calcaires et 2 aux prairies humides. Cette diversité reflète bien la richesse exceptionnelle des pelouses des Chaumes du Vignac et de Clérignac.

2 espèces y sont protégées au niveau national (Arrêté ministériel du 20/01/1982) :

- la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*)
- l'Euphrase de Jaubert (*Odontites jaubertianus jaubertianus*)

7 autres espèces sont protégées au niveau régional (Arrêté ministériel du 19/04/1988) :

- la Globulaire de Valence (*Globularia valentina*)
- le Lin d'Autriche (*Linum austriacum*)
- la Renoncule à feuilles de graminée (*Ranunculus gramineus*)
- le Nerprun des rochers (*Rhamnus saxatilis*)
- la Crapaudine de Guillon (*Sideritis guillonii*)
- la Spirée à feuilles de millepertuis (*Spiraea obovata*)
- le Thésion divariqué (*Thesium divaricatum*)

D'autre part, plusieurs espèces, de par leur rareté régionale, départementale ou de par la baisse sensible des stations et des effectifs, ont été inscrites sur une liste rouge validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

• **Tableau n°2 : Patrimoine floristique des Chaumes de Vignac et de Clérignac**

| Nom français | Nom latin | PN | PR | LRN | LRR | D16 |
|-----------------------------------|--|----|----|-----|-----|-----|
| Capillaire cheveu-de-Vénus | <i>Adiantum capillus-veneris</i> | | | | X | X |
| Sabline des chaumes | <i>Arenaria controversa</i> | X | | X | X | X |
| Armoise camphrée | <i>Artemisia alba</i> | | | | X | X |
| Biscutelle de Guillon | <i>Biscutella guillonii</i> | | | X | X | X |
| Campanule à feuilles rondes | <i>Campanula rotundifolia</i> | | | | X | X |
| Liseron cantabrique | <i>Convolvulus cantabrica</i> | | | | X | X |
| Crucianelle | <i>Crucianella angustifolia</i> | | | | X | X |
| Orchis incarnat | <i>Dactylorhiza incarnata</i> | | | | X | X |
| Fétuque d'Auquier | <i>Festuca auquieri</i> | | | | | X |
| Genêt poilu | <i>Genista pilosa</i> | | | | X | X |
| Globulaire de Valence | <i>Globularia valentina</i> | | X | X | X | X |
| Hutchinsie des pierres | <i>Hornungia petraea</i> | | | | X | X |
| Lin d'Autriche | <i>Linum austriacum</i> | | X | | X | X |
| Euphrase de Jaubert | <i>Odontites jaubertianus jaubertianus</i> | X | | X | X | X |
| Ononis strié | <i>Ononis striata</i> | | | | | X |
| Renoncule à feuilles de graminée | <i>Ranunculus gramineus</i> | | X | | X | X |
| Nerprun des rochers | <i>Rhamnus saxatilis</i> | | X | | X | X |
| Crapaudine de Guillon | <i>Sideritis guillonii</i> | | X | X | X | X |
| Spirée à feuilles de millepertuis | <i>Spiraea obovata</i> | | X | | X | X |
| Fougère des marais | <i>Thelypteris palustris</i> | | | | X | X |
| Thésion divariqué | <i>Thesium divaricatum</i> | | X | | X | X |

Légende :

PN = Protection nationale (Arrêté ministériel du 20 janvier 82)

PR = Protection régionale (Arrêté ministériel du 19 avril 88)

RN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Société Botanique du Centre-Ouest)

D16 = Espèce déterminante en Charente (Société Botanique du Centre-Ouest)

Les 2 dernières listes ont été validées par le CSRPN

3. Le patrimoine faunistique

Nous n'avons retenu dans la liste du tableau n°3 que les espèces les plus remarquables, inscrites aux annexes 2 et 4 de la directive européenne sur la conservation des habitats et des espèces, ou à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » (voir carte n°4). Au delà, quelques espèces patrimoniales de la région, par leur caractère emblématique ou leur rareté locale, sont ajoutées à cette liste.

Le groupe faunistique le mieux représenté est celui des oiseaux avec 60 espèces, pour la plupart nicheuses sur la zone d'étude. Cette population est essentiellement composée de passereaux. On notera la présence et la reproduction probable de 3 espèces figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », le Pipit rousseline, l'Engoulevent d'Europe et l'Alouette lulu.

Le site recèle au moins 7 espèces d'amphibiens, présentes essentiellement au niveau du talweg. On notera plus particulièrement la présence du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) dans de petites ornières au niveau du lieu-dit « Vigouille ».

La présence d'habitats diversifiés et riches en entomofaune, contribue à la présence de 4 espèces de chauves-souris. Cependant, l'éloignement de gîtes de reproduction ou d'hibernation et d'abris de transition connus explique la relative pauvreté en espèces et en individus observés dans ce groupe.

La présence d'habitats aquatiques (ruisseau, mare, ornières) permet également la reproduction de plusieurs espèces d'Odonates dont l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce nouvelle pour le site. D'autres espèces plus inféodées aux grands cours d'eau peuvent être également observées sur la zone d'étude lors de leur phase de maturation, c'est le cas du Gomphe de Graslin (*Gomphus graslini*) et de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

- **Tableau n°3 : Patrimoine faunistique des Chaumes de Vignac**

| MAMMIFERES | | | | | |
|--------------------------|----------------------------------|----|--------|-----|-----|
| Nom français | Nom latin | PN | DH | LRN | LRR |
| Petit rhinolophe | <i>Rhinolophus hipposideros</i> | X | II, IV | V | X |
| Noctule commune | <i>Nyctalus noctula</i> | X | IV | V | X |
| Sérotine commune | <i>Eptesicus serotinus</i> | X | IV | S | |
| Pipistrelle commune | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | X | IV | S | |
| Genette | <i>Genetta genetta</i> | X | | I | X |
| OISEAUX | | | | | |
| Nom français | Nom latin | PN | DO | LRN | LRR |
| Milan noir | <i>Milvus migrans</i> | X | 0 | | S |
| Busard Saint-Martin | <i>Circus cyaneus</i> | X | 0 | | S |
| Engoulevent d'Europe | <i>Caprimulgus caprimulgus</i> | X | 0 | | S |
| Alouette lulu | <i>Lulula arborea</i> | X | 0 | | Déc |
| Pipit rousseline | <i>Anthus campestris</i> | X | 0 | | R |
| Pie-grièche écorcheur | <i>Lanius collurio</i> | X | 0 | | S |
| REPTILES | | | | | |
| Nom français | Nom latin | PN | DH | LRN | LRR |
| Lézard vert | <i>Lacerta bilineata</i> | X | IV | S | |
| Lézard des murailles | <i>Podarcis muralis</i> | X | IV | S | |
| Couleuvre verte et jaune | <i>Hierophis viridiflavus</i> | X | IV | S | |
| AMPHIBIENS | | | | | |
| Nom français | Nom latin | PN | DH | LRN | LRR |
| Sonneur à ventre jaune | <i>Bombina variegata</i> | X | II, IV | V | X |

| Grenouille agile | <i>Rana dalmatina</i> | X | IV | S | |
|------------------------|---------------------------------------|----|----|-----|-----|
| INSECTES | | | | | |
| Nom français | Nom latin | PN | DH | LRN | LRR |
| Agrion de Mercure | <i>Coenagrion mercuriale</i> | X | II | D | X |
| Agrion mignon | <i>Coenagrion pulchellum</i> | | | | X |
| Cordulie à corps fin | <i>Oxygastra curtisii</i> | X | II | V | X |
| Gomphe de Graslin | <i>Gomphus graslini</i> | X | II | V | X |
| Azuré du serpolet | <i>Maculinea arion</i> | X | IV | D | X |
| Mercure | <i>Arethusana arethusana</i> | | | | X |
| Thécla du prunellier | <i>Satyrium spini</i> | | | | X |
| Argus bleu nacré | <i>Lysandra coridon</i> | | | | X |
| Sylvandre | <i>Hipparchia fagi</i> | | | | X |
| Mélitée des centaurées | <i>Melitaea phoebe</i> | | | | X |
| Mélitée orangée | <i>Melitaea didyma</i> | | | | X |
| Mélitée du mélampyre | <i>Mellicta athalia</i> | | | | X |
| Lucane cerf-volant | <i>Lucanus cervus</i> | | II | | |
| Empuse | <i>Empusa pennata</i> | | | | X |
| Criquet migrateur | <i>Locusta migratoria ssp gallica</i> | | | | X |
| Dectique verrucivore | <i>Decticus verrucivorus</i> | | | | X |
| | <i>Pholidoptera femorata*</i> | | | | X |
| | <i>Omocestus petraeus*</i> | | | | X |
| Oedipode rouge | <i>Oedipoda germanica</i> | | | | X |

Légende :

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

DO = Directive Européenne 79/409 « Oiseaux » (I = Annexe 1)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Code Natura 2000 : A224 – ENGOULEVENT D'EUROPE *Caprimulgus europaeus*



© T. Hérault

Statut de protection

Protection nationale

Dir. Habitats Annexe II

Dir. Habitats Annexe IV

Fréquentation du site
Effectifs observés

Période hivernale

Période estivale
5 observations

Reproduction avérée

Transit automnal

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches

Jardins

Ripisylves

Autres

Rayon moyen du territoire vital

Plusieurs centaines d'hectares

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Migrateur, cette espèce d'oiseau est présente dans la région Poitou-Charentes de mai à septembre avant de repartir vers l'Afrique tropicale. Il affectionne particulièrement la végétation basse et clairsemée comme les zones de régénération naturelle, les landes, les clairières forestières, les jeunes plantations...

Il niche au sol, souvent à proximité d'un arbuste, pondant ses œufs à même le sol ou sur un tapis de feuilles mortes à peine rassemblées. Nocturne, il chasse les insectes (*papillons de nuit, coléoptères, diptères*). Cet oiseau possède un plumage mimétique qui lui permet de passer inaperçu durant la journée qu'il soit perché ou à terre.

On peut entendre son chant caractéristique dès le crépuscule lors de la période de reproduction, semblable à un ronronnement lointain de moteur ou à une sonnerie du réveil matin de nos grands-parents.

Facteurs favorables

- Maintien des zones de landes et de clairières forestières
- Maintien de pratiques d'exploitation forestière et de sylviculture raisonné
- Maintien d'une agriculture durable et diversifiée en périphérie de son habitat

Facteurs défavorables

- Exploitation forestière et sylviculture intensive
- Morcellement des zones de landes, disparition des clairières forestières
- Traitement phytosanitaires ou insecticides
- Collisions routières

Code Natura 2000 : A082– BUSARD SAINT-MARTIN *Circus cyaneus*



© P. Cavallin

Statut de protection Protection nationale Dir. Oiseaux Annexe I Déterminant en Poitou-Charentes

Fréquentation du site Période hivernale Période estivale Reproduction avérée Transit automnal

Effectifs observés

Rayon moyen du territoire vital

- Paysages boisés Paysages semi-ouverts Paysages ouverts
- Boisements feuillus Friches Cours d'eau Linéaires boisés
- Prairies pâturées inondables Cultures Plans d'eau Zones péri-urbaines
- Prairies de fauches inondables Jardins Ripisylves Autres

Rayon moyen du territoire vital

- Plusieurs centaines d'hectares

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Le busard Saint-Martin est présent toute l'année sur notre territoire. Moins inféodé aux milieux ouverts que son cousin le Busard cendré, il affectionne les landes denses et buissonneuses, les plantations et éclaircies forestières, ainsi que les cultures de céréales. Il établit son nid à même le sol et y élève 4 à 6 jeunes. Prédateur éclectique, c'est un régulateur efficace des populations de petits rongeurs. La région Poitou-Charentes héberge 20 % de la population française et possède une responsabilité importante pour la conservation de cette espèce vulnérable.

Facteurs favorables

- Conservation des landes
- Agriculture et sylviculture raisonnées
- Maintien d'éclaircies forestières

Facteurs défavorables

- Disparition des landes
- Précocité croissante des moissons estivales et des labours hivernaux
- Empoisonnement par les anticoagulants utilisés pour la destruction des rongeurs
- Travaux forestiers printaniers

Code Natura 2000 : 1193– SONNEUR A VENTRE JAUNE *Bombina variegata*



© P. Cavallin

| | | | |
|-----------------------|--|---|---|
| Statut de protection | <input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale | <input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe II | <input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe IV |
| Fréquentation du site | <input type="checkbox"/> Période hivernale | <input checked="" type="checkbox"/> Période estivale | <input type="checkbox"/> Reproduction avérée |
| Effectifs observés | Quelques individus | observations | <input type="checkbox"/> Transit automnal |

Territoires vitaux préférentiels

| | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Paysages boisés | <input checked="" type="checkbox"/> Paysages semi-ouverts | <input type="checkbox"/> Paysages ouverts |
| <input type="checkbox"/> Boisements feuillus | <input type="checkbox"/> Friches | <input checked="" type="checkbox"/> Cours d'eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies pâturées inondables | <input type="checkbox"/> Cultures | <input checked="" type="checkbox"/> Plans d'eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies de fauches inondables | <input type="checkbox"/> Jardins | <input type="checkbox"/> Ripisylves |
| | | <input type="checkbox"/> Linéaires boisés |
| | | <input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines |
| | | <input type="checkbox"/> Autres |

Rayon moyen du territoire vital

Plusieurs centaines d'hectares

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Crapaud de petite taille (4 à 5 cm), au dos brun vert et verruqueux et au ventre jaune vif avec de grandes taches grises et noires. Il vit dans de petits plans d'eau forestiers, voire même des flaques temporaires. Il ne sort de l'eau que la nuit, pour chanter.

En période d'hibernation, d'octobre à mars avril, il est enfoui dans la boue des points d'eau ou dans la terre humide. Les oeufs sont déposés sur des plantes aquatiques, des morceaux de bois ou de pierres et éclosent au bout de 8 jours environ. Les larves se métamorphosent généralement avant la fin de l'été.

Facteurs favorables

- Maintien des eaux forestières temporaires (ornières, fossés, mares...).

Facteurs défavorables

- Passage d'engins dans les ornières (écrasement), empierrement des chemins.
- Pollution, comblement et pompage des mares.

Code Natura 2000 : 1044 – Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*



© P. Cavallin

| | | | |
|-----------------------|--|---|---|
| Statut de protection | <input checked="" type="checkbox"/> Protection nationale | <input checked="" type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe II | <input type="checkbox"/> Dir. Habitats Annexe IV |
| Fréquentation du site | <input type="checkbox"/> Période hivernale | <input checked="" type="checkbox"/> Période estivale | <input checked="" type="checkbox"/> Reproduction avérée |
| Effectifs observés | Observations | | <input type="checkbox"/> Transit automnal |

Territoires vitaux préférentiels

| | | | |
|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Paysages boisés | <input type="checkbox"/> Paysages semi-ouverts | <input checked="" type="checkbox"/> Paysages ouverts | |
| <input type="checkbox"/> Boisements feuillus | <input type="checkbox"/> Friches | <input checked="" type="checkbox"/> Cours d'eau | <input type="checkbox"/> Linéaires boisés |
| <input type="checkbox"/> Prairies pâturées inondables | <input type="checkbox"/> Cultures | <input type="checkbox"/> Plans d'eau | <input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prairies de fauches inondables | <input type="checkbox"/> Jardins | <input checked="" type="checkbox"/> Ripisylves | <input type="checkbox"/> Autres |

Rayon moyen du territoire vital

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Ce petit zygoptère bleu de la famille des agrions est une espèce rhéophile à nette tendance héliophile qui colonise les ruisseaux permanents de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées.

Les adultes sont visibles de mai à août. Les larves se développent dans la végétation aquatique et se nourrissent de petits invertébrés. La durée du cycle larvaire est de 2 ans.

Une petite population est présente au niveau du ruisseau du vallon de Vigouille.

Facteurs favorables

- Intervention manuelle sur les ligneux
- Débroussaillage
- Maintien de l'écoulement

Facteurs défavorables

- Pollution de l'eau
- Assainissement par drainage
- Fermeture du milieu
- Piétinement excessif (humain ou animal)

Code Natura 2000 : 1041 – CORDULIE A CORPS FIN *Oxygastra curtisii*



© T. Hérault

Statut de protection Protection nationale Dir. Habitats Annexe II Dir. Habitats Annexe IV

Fréquentation du site Période hivernale Période estivale Reproduction avérée Transit automnal
 Effectifs observés observations

Territoires vitaux préférentiels

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Paysages boisés | <input checked="" type="checkbox"/> Paysages semi-ouverts | <input type="checkbox"/> Paysages ouverts | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Boisements feuillus | <input checked="" type="checkbox"/> Friches | <input checked="" type="checkbox"/> Cours d'eau | <input type="checkbox"/> Linéaires boisés |
| <input type="checkbox"/> Prairies pâturées | <input type="checkbox"/> Cultures | <input checked="" type="checkbox"/> Plans d'eau | <input type="checkbox"/> Zones péri-urbaines |
| <input type="checkbox"/> Prairies de fauches | <input type="checkbox"/> Jardins | <input checked="" type="checkbox"/> Ripisylves | <input type="checkbox"/> Autres |

Rayon moyen du territoire vital

- ensemble du linéaire humide favorable

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Libellule de couleur verte métallique ayant des marques jaunâtres sur la tête et le thorax et des taches dorsales jaunes. Abdomen très étroit à la base.

Cette libellule est liée aux petits cours d'eau bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Après un développement aquatique larvaire de 2 à 3 ans, l'espèce émerge de fin mai à début juillet et effectue sa métamorphose. Les femelles pondent en vol en tapotant de l'extrémité de leur abdomen les eaux calmes au niveau des recoins de la berge.

Facteurs favorables

- maintien de la qualité physico-chimique de l'eau
- conservation des ruisseaux
- rajeunissement de la végétation rivulaire

Facteurs défavorables

- assèchements estivaux des ruisseaux
- fermeture du milieu par une végétation abondante
- pollution organique ou chimique de l'eau
- rectification des cours d'eau

Code Natura 2000 : 1046 – GOMPHE DE GRASLIN *Gomphus graslini*



© T. Hérault

Statut de protection Protection nationale Dir. Habitats Annexe II Dir. Habitats Annexe IV

Fréquentation du site Période hivernale Période estivale Reproduction avérée Transit automnal
 Effectifs observés Quelques individus en phase de maturation sexuelle

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés Paysages semi-ouverts Paysages ouverts
 Boisements feuillus Friches Cours d'eau Linéaires boisés
 Prairies pâturées inondables Cultures Plans d'eau Zones péri-urbaines
 Prairies de fauches inondables Jardins Ripisylves Autres

Rayon moyen du territoire vital

1 à 4 kms

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Cette libellule se reproduit sur les grands cours d'eau, dont la Charente située à quelques kilomètres du site. Sur le site, elle a été observée en phase de maturation sexuelle.

Après la métamorphose, les jeunes adultes quittent le milieu aquatique durant une dizaine de jours nécessaire à la maturation sexuelle. Ils se tiennent parfois éloignés de leur lieu de naissance, sur des sites bien ensoleillés (chemins, pelouses calcaires...).

Facteurs favorables

- Maintien des zones humides

Facteurs défavorables

- Fermeture du milieu
- Agression anthropique directe (extraction granulats...)
- Pollution des eaux

Code Natura 2000 : – AZURE DU SERPOLET *Maculinea arion*



© CREN

Statut de protection

Protection nationale

Dir. Habitats Annexe II

Dir. Habitats Annexe IV

Fréquentation du site

Période hivernale

Période estivale

Reproduction avérée

Transit automnal

Effectifs observés : Une petite population existe sur le Vigouille ainsi qu'à l'ouest du plateau des Meulières

Territoires vitaux préférentiels

Paysages boisés

Paysages semi-ouverts

Paysages ouverts

Boisements feuillus

Friches

Cours d'eau

Linéaires boisés

Prairies pâturées inondables

Cultures

Plans d'eau

Zones péri-urbaines

Prairies de fauches inondables

Jardins

Ripisylves

Autres

Rayon moyen du territoire vital

Eléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Cette espèce, en régression au niveau national, fréquente les pelouses calcaires et les clairières riches en thym et origan, qui sont les plantes-hôtes des chenilles. Le cycle de développement de la famille des Maculinea est très particulier, puisqu'il dépend à la fois d'une plante-hôte et d'une fourmi du genre *Myrmica*. Ceci explique la grande fragilité des populations d'Azuré du serpolet.

Facteurs favorables

- Maintien des plantes-hôtes
- Pâturage extensif ovin

Facteurs défavorables

- Réduction de son habitat et isolement des populations

Code Natura 2000 : 1083 – LUCANE CERF-VOLANT *Lucanus cervus*



© P. Cavallin

- Statut de protection Protection nationale Dir. Habitats Annexe II Dir. Habitats Annexe IV
- Fréquentation du site Période hivernale Période estivale Reproduction avérée Transit automnal
- Effectifs observés

Territoires vitaux préférentiels

- Paysages boisés Paysages semi-ouverts Paysages ouverts
- Boisements feuillus Friches Cours d'eau Linéaires boisés
- Prairies pâturées Cultures Plans d'eau Zones péri-urbaines
- Prairies de fauches Jardins Ripisylves Autres

Rayon moyen du territoire vital

- 1 km 1 à 4 km 4 à 10 km + de 10 km

Éléments succincts d'écologie et de biologie de l'espèce

Insecte crépusculaire de la famille des coléoptères se nourrissant de la sève suintante des arbres sur les lisières et les espaces semi-couverts. Il s'agit du plus gros coléoptère européen, sa taille atteint 6-8 cm pour les mâles adultes. Son écologie est strictement liée à des territoires boisés avec la présence de vieux arbres morts sur pieds ou à terre ou souches pourrissantes car sa larve se développe dans le bois mort ou sénescant depuis plusieurs années. Sa période d'apparition est située en VI à VII où l'insecte est repéré grâce à son vol lourd, ronflant et maladroit.

Facteurs favorables

- Conservation des peuplements de feuillus gérés en futaie

Facteurs défavorables

- Élimination systématique des arbres morts ou dépérissant
- Rajeunissement des peuplements de *Quercus ssp*
- Agriculture intensive en lisière des forêts
- Plantation de résineux

Le site des Chaumes du Vignac et de Clérignac constitue un des noyaux majeurs pour les pelouses calcicoles du Centre-Ouest, tant par sa superficie que par la richesse du patrimoine floristique et faunistique qu'il abrite. Le pâturage mixte ovins-équins mis en place depuis 1997 par le Conservatoire d'espaces naturels du Poitou-Charentes sur le plateau des meulières, ainsi que d'autres actions comme le pâturage de la zone humide et la réouverture du ruisseau se sont toutes révélées bénéfiques, puisque depuis, toutes les stations floristiques se sont maintenues ou ont augmenté leurs surfaces et la plupart des espèces animales patrimoniales se sont maintenues. Une nouvelle espèce d'intérêt communautaire a d'ailleurs colonisé le site récemment : l'Agrion de Mercure.

L'intérêt du site apparaît donc majeur et pourra tenir compte sur les surfaces non gérées de l'expérience de gestion déjà engagée.

C) Synthèse du diagnostic socio-économique

Ce diagnostic a été réalisé par l'opérateur du site, entre 2004 et 2005 et a fait l'objet de groupes de travail spécifiques.

1. Les communes et leurs élus

Parmi les acteurs rencontrés, les élus des 2 communes concernées par le site ont été rencontrés. Les rencontres se sont faites avec les Maires, accompagnés pour celui de Rouillet de son 1^{er} adjoint.

Il apparaît une forte demande, notamment sur la commune de Claix de pouvoir valoriser ce patrimoine et de le faire connaître au grand public. La commune de Claix prévoit notamment la construction d'une salle à vocation socio-culturelle au sein de laquelle le thème des Meulières, du patrimoine du site, tant naturel que culturel pourrait être présenté.

Concernant l'action du Conservatoire sur ce site et la gestion pastorale qui y est organisée, le Maire de Claix mentionne qu'il est parfois appelé parce que certains animaux (chèvres le plus souvent) sortent de l'enclos.

Il reste par ailleurs très réticent quant au fait que l'activité cynégétique soit maintenue, même dans le cadre d'un plan de gestion cynégétique, sur le site protégé hors enclos pâturé. Selon le maire de Claix, cet espace nécessiterait, dans une perspective de découverte par le grand public, que l'activité de chasse y soit interdite.

On mentionne par ailleurs une forte implication de la commune de Claix pour faire respecter la non circulation motorisée (motos et 4x4) sur ce territoire. Le Maire de Claix a pris un arrêté municipal complémentaire à l'APPB pour interdire non seulement l'accès sur le site mais également toute circulation sur la partie du GR qui longe le plateau sur le versant ouest du site.

Enfin, la Mairie souhaite jouer un rôle moteur dans la demande de modification du périmètre Natura 2000 afin d'y faire intégrer des parcelles faisant le lien entre les deux zones protégées par APPB. Monsieur COUTANT attend que ces parcelles, traversées par la future ligne LGV, fassent l'objet d'une prise en compte dans le cadre de mesures compensatoires proposées par RFF.

2. L'activité agricole sur le site Natura 2000

Sur ces terrains très pauvres, arides et improductifs, l'activité agricole est aujourd'hui réhabilitée par l'intervention du CREN qui a restauré une gestion pastorale sur le plateau des Meulières de Claix dans le cadre d'une convention avec un éleveur.

Aucune autre activité agricole n'est à signaler sur le site. Aux pourtours, ce sont des plaines céréalières qui remplacent aujourd'hui les prairies pâturées du début des années 80, où les élevages présents permettaient encore d'alimenter la laiterie de Claix.

3. La Laiterie de Claix

La Laiterie Coopérative de Claix, propriété de la Société Lescure-Bougon, se situe au pied du plateau des Meulières. Elle possède 4 parcelles de bois sur le périmètre initial « Chaumes du Vignac ». Elle utilise la plus grande parcelle pour y faire passer un tuyau d'épandage. La laiterie compte bien maintenir cette parcelle en état.

La laiterie est toujours en recherche de foncier pour épandre ses boues. Elle achète régulièrement des terrains afin de constituer une réserve foncière suffisante pour épandre de façon équilibrée et cohérente, si possible sur un territoire proche de l'usine. Dans ce cadre la laiterie a toujours été intéressée pour acheter la parcelle de bois de Mme HEUZE, également propriétaire d'une parcelle de bois sur les « Chaumes du Vignac », avec laquelle pour l'instant un simple accord tacite existe pour faire passer le tuyau d'épandage.

La laiterie n'exclut pas de conventionner un jour avec le Conservatoire sur les parcelles dont elle est propriétaire sur les Meulières.

Une chasse privée est en place sur les parcelles de la laiterie.

4. L'activité sylvicole sur le site Natura 2000

Le versant nord du plateau des Meulières a fait l'objet de plantations de résineux (pins noirs d'Autriche) qui sur des sols peu épais et très arides constituent aujourd'hui des boisements de valeur économique très faible, et ce d'autant plus que les conditions d'exploitations y sont très délicates (forte pente, accessibilité réduite, site protégé).

Le site Natura 2000 présente malgré tout une surface boisée non négligeable constituée essentiellement de boisements de chênes pubescents à développement très lent compte tenu des sols peu épais et des conditions hygrométriques drastiques.

L'activité sylvicole est donc très limitée, voir nulle aujourd'hui sur ce site.

5. Les Carrières de pierre calcaire sur le site Natura 2000

Le plateau a longtemps été exploité pour l'extraction de meules, destinées aux moulins de la région, puis plus tardivement de pierres de taille. L'origine de l'extraction de la pierre et des meules sur ce plateau daterait de l'époque antique et se serait poursuivie jusqu'aux prémices de notre ère industrielle. Sur ce plateau, l'extraction a cessé vers la fin du XIX^{ème} siècle.

Cela dit, l'activité économique d'extraction de pierre de granulat calcaire est bien présente sur le territoire de Claix. L'entreprise GARANDEAU développe ici et depuis de nombreuses années cette activité sur le territoire. C'est d'ailleurs pour répondre à une demande d'extension de la Carrière GARANDEAU, au lieu dit des Chaumes et Bois de Clérignac, qui menaçait de détruire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire localisés et identifiés sur le périmètre soumis à extension, que cet espace a fait l'objet d'un APPB, initié par les services de l'Etat, puis d'une intégration au périmètre Natura 2000.

6. Les opérations d'aménagement concernant le site

→ La ligne LGV

La ligne de train reliant Tours à Bordeaux va évoluer en Ligne à Grande Vitesse traversant de part en part le département de la Charente.

Parmi les territoires traversés, les territoires de Rouillet et de Claix sont particulièrement touchés, notamment sur le secteur concerné par le périmètre Natura 2000. En effet, le tronçon LGV passe strictement entre les sites des Chaumes du Vignac et celui des Chaumes de Clérignac, ces deux espaces étant éloignés l'un de l'autre de quelques centaines de mètres.

Dans le cadre du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la phase Angoulême-Bordeaux, Réseau Ferré de France s'est engagé à mettre en œuvre des mesures de préservation du patrimoine naturel pour compenser la consommation ou la dégradation d'habitats écologiques remarquables du fait de la réalisation de la LGV. Pour atteindre cet objectif et faire les propositions les plus pertinentes, RFF s'est entouré des services de Charente Nature qui a effectué une étude environnementale spécifique sur ce tronçon avec pour objectif de mettre en évidence les futurs impacts de l'infrastructure sur le patrimoine biologique local mais également de faire ressortir des propositions de compensations à envisager pour en réduire les effets. La construction d'une infrastructure telle que la ligne LGV entraîne localement une profonde modification du paysage, y compris dans les environs immédiats, et ses impacts sur les habitats et les espèces situés sur le tracé peuvent être conséquents. Ces impacts sont identifiés selon 2 catégories, les impacts directs et les impacts indirects.

En conclusion, l'étude démontre que le projet risque de provoquer une rupture dans la continuité de ce vaste ensemble écologique et son impact pourra être important.

Les caractéristiques morphologiques du site et la répartition des habitats remarquables par rapport au projet mettent en évidence **2 secteurs particulièrement sensibles** :

1. le bois des Autures

Impacts directs :

Ce secteur est composé d'une mosaïque d'habitats, et le tracé actuel est amené à détruire en partie un certain nombre d'habitats d'intérêt communautaire (pelouses calcicoles mésophiles, fourrés à genévriers) et d'espèces végétales protégées (Sabline des Chaumes, Lin d'Autriche, Globulaire de Valence, Euphrase de Jaubert, Spirée à feuilles de millepertuis).

Impacts indirects :

Le passage du TGV sur cette zone va rompre la connexion entre les Meulières et le bois des Autures. De plus, l'Engoulevent d'Europe, espèce inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux », est nicheur au sein des clairières de ce secteur. Le projet risque de perturber, voire d'empêcher sa nidification.

2. la vallée du Claix

Impacts directs :

Cette petite vallée plutôt encaissée comporte de nombreux habitats, allant des plus xérophiles (replats rocheux exposés plein sud) aux plus humides (fond de vallée avec ruisseau). Le futur tracé du TGV, qui coupera cette vallée de part en part grâce à un viaduc, risque de détruire un certain nombre d'habitats d'intérêt communautaires et d'espèces végétales protégées, notamment au niveau de l'extrémité nord du viaduc.

Impacts indirects :

Le passage du TGV sur ce secteur risque de rompre la connectivité entre les Meulières et les chaumes de Clérignac. De plus, les inventaires menés sur cette zone ont mis en évidence des pelouses calcaires riches et diversifiées dont la présence n'avait jusqu'alors pas été décelée, et qui mériteraient un classement en ZNIEFF.

Les propositions élaborées se déclinent de manière synthétique comme suit :

- Mettre en place des passages pour la faune sauvage mais également les promeneurs entre les zones naturelles traversées,
- Limiter l'impact du viaduc sur les habitats prioritaires par une implantation le plus en recul possible des falaises rocheuses présentant ce patrimoine,
- Engager une maîtrise foncière permettant de compenser les surfaces détruites mais également et surtout assurer une continuité écologique entre les deux entités naturelles du site Natura 2000.

RFF s'est ainsi engagé à respecter un certain nombre de ces propositions dans la mesure du possible pour ce qui est de la maîtrise foncière toujours négociée amiable concernant les mesures compensatoires.

On signale par ailleurs que les processus d'aménagement foncier sont en cours et coordonnés par les services du Conseil général de la Charente.

7. Les activités de loisirs sur le site Natura 2000

a) L'activité cynégétique

Sur les 67 hectares gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de PC, le site fait l'objet d'une convention de gestion cynégétique établie et signée en 1996 par la Fédération départementale des chasseurs, le Conservatoire et les sociétés de chasse de Claix et de Rouillet Saint Estèphe.

Ce plan de gestion cynégétique, le 1^{er} établi sur un site du Conservatoire, inscrit les règles de chasse à respecter en lien avec les enjeux de préservation biologique. La mise en réserve de Chasse et de faune sauvage est notamment inscrite à ce document, mais mentionne par ailleurs les conditions de chasse sur les autres parcelles, en terme de calendrier de chasse, de battues et de gestion des espèces nuisibles notamment.

Les autres parcelles du site Natura 2000 font l'objet d'une activité cynégétique répartie entre la société de chasse de Claix et plusieurs sociétés de chasse privées, essentiellement sur les parcelles boisées.

b) Les associations environnementales

Il existe localement plusieurs associations environnementalistes plus ou moins investies sur la problématique des espaces naturels, plus ou moins récentes, et créées dans des contextes très variés.

On distinguera les associations départementales, voire régionales, qui s'investissent localement (SFO, CREN, Charente Nature), des associations strictement locales qui focalisent leur intervention sur une thématique liée au territoire et à des menaces sur leur environnement direct (Association pour la sauvegarde des Bois de Clérignac).

b.1 L'association Charente Nature

Les naturalistes de Charente Nature connaissent depuis longtemps la richesse des plateaux des Meulières de Claix et des Chaumes du Vignac. Un certain nombre de naturalistes locaux, adhérents de l'association, ont parcouru et parcourent encore ces espaces permettant de développer au quotidien la connaissance scientifique sur ce territoire et de posséder des données d'inventaires complémentaires, tant sur la faune que sur la flore.

b.2 La Société Française d'Orchidophilie (SFO)

Pour le Groupement régional Poitou-Charentes et Vendée de la SFO, le site des Chaumes du Vignac et de Clérignac ne constitue pas un des sites majeurs pour la richesse et la diversité en orchidées. En effet les sols peu épais à très ras et les conditions de sécheresse extrêmes ne sont pas forcément favorables localement à la présence d'un grand nombre d'orchidées. Malgré tout le site présente une liste d'espèces d'orchidées représentatives de la richesse picto-charentaise.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions qui seront réfléchies sur ce site, la SFO semble d'ores et déjà intéressée pour poursuivre ponctuellement des actions de suivi scientifique et de sensibilisation auprès du grand public ou des scolaires.

b.3 Le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

Sollicité par Charente Nature et la DIREN, c'est en 1995 que le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes a engagé une démarche de maîtrise foncière amiable sur ce site. A ce jour, le Conservatoire est propriétaire de 51ha91a64ca et gestionnaire, dans le cadre d'une convention signée avec la commune de Roulet de 14ha54a80ca complémentaires.

Depuis 1997, le Conservatoire développe sur ce site une gestion adaptée aux enjeux de biodiversité identifiés dès 1996 par une 1^{ère} étude menée par Charente Nature. L'approche de gestion du Conservatoire est différente selon le statut foncier des parcelles dont il a la responsabilité :

- Sur ses propriétés, le Conservatoire a restauré une gestion pastorale en conventionnant avec un éleveur qui fait entretenir le plateau des meulière sur 30ha par des moutons et des chevaux et selon un cahier des charges écrit par le CREN. Les 22ha qui ne sont pas gérés par pâturage correspondent pour la plupart à des surfaces boisées qui ne demandent pas de gestion particulière, ou à des secteurs de clairières entretenus mécaniquement.
- Sur les parcelles de la commune de Roulet, la gestion menée par le Conservatoire est strictement mécanique, la Commune ne souhaitant pas de gestion par pâturage sur ses parcelles.

En parallèle de son intervention pour la gestion des habitats et des espèces du site, le Conservatoire installe périodiquement un Comité de gestion partenarial impliquant tous les acteurs locaux du site. Il développe également depuis plusieurs années des actions pédagogiques à destination des scolaires (animations, projets pédagogiques, chantiers...) et du grand public (diaporamas, sorties de découverte, concours de peinture...). Enfin, plusieurs supports pédagogiques informatifs ont également été installés aux entrées principales du site.

La totalité du site géré par le Conservatoire intègre le périmètre Natura 2000 et en constitue d'ailleurs la surface majeure. L'objectif du Conservatoire est donc de poursuivre la gestion qu'il mène sur le site, dont les suivis scientifiques successifs tendent à démontrer l'impact positif, et à travers cela de mettre en cohérence le document de gestion des parcelles du Conservatoire avec le futur document d'objectifs du site Natura 2000.

c) Les activités de randonnée non motorisées

La Confédération départementale de randonnée est une association qui regroupe la majorité des activités de loisirs de pleine nature : randonnée pédestre, VTT, Cyclotourisme...

Sur le site Natura 2000, un sentier a été récemment créé et circule notamment sur le plateau des Meulière de Claix invitant à découvrir le patrimoine naturel et culturel du site. Ce sentier fait l'objet d'une plaquette de présentation diffusée par le siège de la fédération à Angoulême.

d) Les activités de loisirs motorisées

C'est sur la base d'un constat de dégradation du site par la pratique répétée du 4x4 et du motocross que les services de l'Etat ont instruit et fait aboutir la mise en protection réglementaire du site en 1993. Les passages répétés des engins motorisés, notamment sur les versants sud du site avaient alors mis la roche à nu et provoqué la destruction de certains habitats prioritaires du site, créant de surcroît de véritables « cicatrices » dans le paysage. On signale par ailleurs que faute d'information et de sensibilisation, les services de secours (pompiers) ont longtemps utilisé ce terrain pour mener des exercices d'entraînement sur des milieux à fort relief. On signalait enfin la pratique de moto trial sur le plateau des Meulières et dans les anciennes fosses d'extraction de pierres du site.

Afin de lutter contre ces pratiques menaçant la qualité biologique du site un certain nombre de mesures et d'actions ont donc été entreprises :

- APPB en 1993 sur l'ensemble du territoire menacé stipulant l'interdiction de toute pratique d'engin motorisé sauf ayant droits (secours, gestion),
- Installation de barrières aux entrées du site par le CREN en maintenant systématiquement des chicanes pour les piétons et les vélos,
- Actions de sensibilisation auprès de la population locale,
- Prise d'un Arrêté municipal complémentaire par la Mairie de Claix interdisant la pratique des engins motorisés sur les chemins communaux traversant le site ou le longeant, notamment le GR passant à l'ouest du site,
- Surveillance et verbalisation ponctuelle par les services de l'ONCFS.

Aujourd'hui ces pratiques ont largement régressé même si elles restent existantes et consistent en des intrusions ponctuelles de quads ou motos sur la partie située sur la commune de Roullet. Pour le site des Meulières, la mise en clôture pour le pâturage a largement contribué à limiter l'impact de cette activité sur le plateau.

Des démarches de surveillance et de sensibilisation doivent malgré tout être poursuivies pour s'assurer du respect du site.

D) Analyse des interrelations habitats – activités humaines

1. Les activités économiques

Au vu du diagnostic socio-économique, le recensement des activités humaines liées au site y mentionne des usages globalement très limités. En effet, même si par le passé cet espace a constitué un secteur valorisé économiquement à travers le développement de pratiques agricoles comme le pâturage ou la viticulture, ces dernières ont aujourd'hui complètement disparu. Cela dit et concernant essentiellement la partie du périmètre Natura 2000 « Chaumes de Clérignac », l'enjeu économique est tout autre et revêt un grand intérêt économique potentiel au travers de la valorisation du sous-sol et de l'exploitation de la roche calcaire.

Jusqu'en 2004, cette pression locale liée à la présence de carrières d'extraction de pierre calcaire pouvait constituer une menace sur la pérennité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du périmètre Natura 2000. La prise d'un arrêté de protection réglementaire écarte définitivement cette menace sur le site et l'on peut considérer aujourd'hui qu'il n'y a plus d'activité économique menaçant directement le maintien des habitats et des espèces.

Par contre, l'implantation de la future ligne LGV entre les deux entités homogènes du site Natura 2000 constitue quant à elle une menace indirecte sur la fonctionnalité et les échanges génétiques de ces deux espaces (en plus de la menace directe de destruction d'habitats d'intérêt communautaire présents sous l'emprise). La rupture provoquée par le passage de la voie ferrée et la destruction potentielle de voies de liaison naturelles entre ces entités peut jouer à terme un rôle qui ne serait pas neutre sur la pérennité des habitats et des espèces.

Malgré tout, on peut espérer que la contribution de RFF à la mise en œuvre de mesures compensatoires pourra limiter cet impact.

2. Les activités de loisirs

Les activités de loisirs ne sont pas extrêmement développées sur le site même si c'est un espace qui fait l'objet de quelques visites et randonnées.

Les activités susceptibles d'être menaçante pour l'intégrité des habitats et des espèces concernent les passages d'engins motorisés, qui pourtant sont interdits par Arrêté Préfectoral sur la partie « Chaumes du Vignac » ainsi que par un Arrêté Municipal. Malgré cela, ces passages ponctuels demeurent et peuvent toujours engendrer des conséquences en terme de dérangement voir de destruction.

Dans une moindre mesure, les passages VTT sont également à surveiller, certains ayant tendance à ne pas respecter l'Arrêté Préfectoral en sortant des sentiers.

L'activité cynégétique est à ce jour réglementée et cadrée sur le Vignac. Les conséquences de cette activité sur l'ensemble du site sont donc très limitées sur les habitats du site.

Les principales activités du site ont été localisées sur la carte n° 5.

SYNTHESE DES ACTIVITES HUMAINES ET DE LEUR IMPACT SUR LE SITE

| Type d'activité | Niveau d'impact | Précisions |
|-------------------------------|-----------------|--|
| Agriculture | | |
| pâturage | ++ | permet l'entretien et le maintien des pelouses |
| Sylviculture | | |
| plantation pins | -- | colonisation spontanée des coteaux voisins |
| Activité cynégétique | / | impact neutre |
| Randonnée | | |
| pédestre | -/+ | impact neutre si pas de cueillette |
| VTT | -/+ | impact neutre si respect des chemins existants, mais dégradations ponctuelles constatées |
| Activités motorisées | | |
| Activité non encadrée | -- | impact marqué sur habitats si passages répétés sur pelouses |
| Activités naturalistes | | |
| chantiers | ++ | participent à l'entretien et au maintien des pelouses |
| inventaires | ++ | participent à la connaissance et la prise en compte du patrimoine naturel |
| cueillette | / | pas de constat de dégradation sur le site |
| Grands projets | | |
| LGV | -- | impact négatif à terme pour la circulation des espèces via les corridors écologiques ; destruction ponctuelle d'habitats d'Intérêts Communautaires |
| | + | Des mesures compensatoires pourraient permettre de préserver des surfaces de pelouses |

E) Analyse des interrelations habitats – facteurs naturels

Comme évoqué précédemment l'existence de ces habitats de pelouses sèches est entièrement due à l'intervention de l'homme qui pour des raisons économiques a défriché et créé ces chaumes à destination de pratiques agricoles autrefois traditionnelles et valorisées telles que le pâturage ou la vigne, ou comme c'est le cas sur le plateau des Meulières dans la perspective d'en extraire de la pierre, mettant alors la roche à nu et contribuant à créer des milieux ouverts aujourd'hui d'un grand intérêt patrimonial.

L'évolution des politiques agricoles favorisant des pratiques plus intensives au détriment notamment de l'élevage, aujourd'hui encore en voie de régression sur ce territoire, a largement contribué à l'abandon des chaumes devenues non productives et peu rentables d'un point de vue économique.

Une large surface des habitats ouverts ici décrits n'est donc plus exploitée, et quasiment aucune activité n'y est plus maintenue. En conséquence, les milieux sont ponctuellement soumis à un abandon et à une évolution spontanée : c'est le cas principalement au nord des Chaumes du Vignac. Sur les Chaumes du Vignac, la gestion Conservatoire a permis de restaurer et de maintenir aujourd'hui plusieurs dizaines d'hectares de pelouses sèches grâce à une gestion pastorale adaptée. Malgré tout certains secteurs non entretenus nécessitent également une gestion mécanisée pour retrouver leur dynamique d'ouverture.

C'est finalement là que réside une des principales menaces pesant sur ces espaces. En effet, toute la richesse de ces pelouses sèches réside dans leur caractère ouvert, contribuant à un ensoleillement marqué et une sécheresse importante, 2 paramètres indispensables participant à la pauvreté du milieu, seul gage d'une flore spécifique souvent d'affinité méditerranéenne.

L'évolution spontanée de ces milieux se traduit par une fermeture progressive des espaces, une colonisation rythmée par la densification de la strate herbacée, la progression des arbustes et un apport régulier de matière organique enrichissant le sol pour atteindre au seuil du climax un stade forestier, témoin d'une disparition définitive du milieu pelousaire.

Cet enrichissement du milieu lié à une diminution de l'apport de lumière entraîne la disparition inéluctable des cortèges floristiques qui caractérisent les habitats de pelouses.

III) DEFINITION DES OBJECTIFS GENERAUX

Les enjeux ont été définis grâce aux éléments d'inventaires (biologique et socio-économique) et à l'essai d'analyse des interrelations entre les espèces et les activités humaines et les facteurs naturels. Ils sont résumés ci-dessous :

| Habitats/Espèces d'intérêt communautaire | Exigences écologiques | Principales activités en interaction (niveau d'impact) | Evolution naturelle | Enjeux |
|---|--|---|--|--|
| Pelouse calcicole mésophile subatlantique | Milieux ouverts, Sol calcaire, peu épais, Exposition sud | Activités agricoles traditionnelles (++) Activités naturalistes (++) Randonnée motorisée non encadrée (-) Grands projets d'infrastructures (- -) | Fermeture, densification des pelouses Boisement spontané par les pins | Maintenir les habitats de pelouses ouverts Préserver les habitats face au changement de l'occupation du sol suite à des grands projets d'aménagements |
| Pelouse calcicole xérophile subatlantique | | | | |
| Pelouse calcicole thérophytique | | | | |
| Gazon pionnier calcicole sur dalles rocheuses | | | | |
| Végétation des rochers et falaises calcaires | | | | |
| Formation à genévriers des landes et pelouses calcaires | | | | |
| Mégaphorbiaie mésotrophe colinéenne | Hydromorphie du sol | Pâturage | Colonisation par les saules | Faire respecter la réglementation Sensibiliser la population locale à la protection du patrimoine naturel |
| Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées | Milieu oligotrophe, pionnier | Pâturage (- si piétinement des berges) | Eutrophisation (développement de la végétation) | |
| Chiroptères | Fourrés, Boisements | Grands projets d'infrastructures (- -) | | |
| Pipit rousseline | Mosaïque de pelouses et fourrés | | | |
| Engoulevent d'europe | Clairières | | | |
| Alouette lulu | | | | |
| Agrion de Mercure | Milieux humides de bonne qualité | | | |
| Gomphe de graslin | | | | |
| Cordulie à corps fin | | | | |
| Lucane cerf-volant | Boisement sénescant | | | |
| Sonneur à ventre jaune | Mares temporaires | | | |

Ces enjeux permettent de proposer des objectifs généraux afin de définir les actions de gestion nécessaires à la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire, présents sur le site des Chaumes du Vignac et de Clérignac :

- **ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIÉS EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES PRESENTES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...),**

- **SUSCITER AUPRES DE LA POPULATION ET DES ACTEURS LOCAUX (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS) LA PRISE EN CONSIDERATION DE L'INTERET ECOLOGIQUE DU SITE ET DE SES ENJEUX**

- **PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**

| Objectifs généraux | Objectifs opérationnels | Actions |
|---|---|---|
| Assurer dans le temps et pour les générations futures la préservation des habitats d'intérêts communautaires identifiés en conciliant les activités humaines présentes (économiques, de loisirs...) | Permettre une meilleure prise en compte des intérêts écologiques du territoire | M1- modification du périmètre Natura 2000 |
| | Maintenir les surfaces des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site | M2- préservation de l'habitat face à des changements d'occupation du sol (Charte Natura 2000) |
| | Préserver les habitats d'intérêt communautaire face à des menaces de dégradation ou de destruction | M3- maîtrise foncière ou d'usage |
| | | M4- mener une étude complémentaire sur l'entomofaune du site |
| | | M5- réalisation d'un diagnostic pastoral sur le site |
| | Assurer l'entretien des habitats herbacés par le maintien ou la restauration de pratiques de gestion agricole traditionnelle | G1- restauration des chaumes calcaires |
| | | G3- gestion pastorale des chaumes calcaires |
| | Assurer l'entretien des habitats herbacés par la mise en œuvre de pratiques mécaniques de substitution | G2- gestion mécanique des chaumes calcaires |
| | Assurer le maintien ou la restauration des habitats hygrophiles et aquatiques | G4- restauration et entretien des mares et plans d'eau en faveur du sonneur à ventre jaune |
| | | G5- création de mares en faveur du sonneur à ventre jaune |
| G6- mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire en faveur du sonneur à ventre jaune | | |
| Favoriser une gestion forestière favorable à la biodiversité | F1- création ou rétablissement de clairières ou de landes | |
| Susciter auprès de la population des Chaumes de Vignac-Clérignac et des acteurs locaux (propriétaires, exploitants,...), la prise en considération de l'intérêt écologique du site et de ses enjeux | | C1- création d'une plaquette de vulgarisation sur les habitats d'intérêt communautaires du site |
| | | C2- création d'un poster sur le patrimoine naturel des chaumes |
| | | C3- actions de sensibilisation du public scolaire |
| | | C4- actions de sensibilisation du grand public |
| | | C5- organisation d'une manifestation associant patrimoines culturel et naturel |
| | Assurer le respect du caractère privé des parcelles. | C6- aide à la mise en place d'un balisage pédagogique des sentiers de découverte |
| | Intégrer la préservation du patrimoine naturel identifié dans les politiques de développement et de promotion des activités touristiques et de loisirs du territoire local, | C7- intégration d'éléments de sensibilisation dans les documents touristiques diffusés |
| | | C8- création de cartes postales évoquant le patrimoine naturel du site |
| Permettre la mise en œuvre et le suivi du Document d'Objectifs | Assurer la mise en œuvre des actions validées dans le document d'objectifs, | D1- animer et coordonner la mise en œuvre du Docob |
| | | D2- recueillir la signature de contrats entre les propriétaires et/ou exploitants et l'Etat |
| | Assurer un suivi des actions de gestion mises en place | D3- mener un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces |
| | | D4- mener un suivi périodique des activités socio-économiques |

IV. PRESENTATION ET INTERPRETATION DES FICHES ACTIONS

La synthèse des propositions d'intervention décidées au sein des différents groupes de travail et validées par le Comité de pilotage, se décline sous la forme de fiches d'interventions appelées « fiches-actions ».

A chacun des objectifs mis en avant, correspondent un certain nombre d'actions prévues pour répondre aux objectifs fixés par ces enjeux.

Afin de rendre le document plus lisible, un code de couleurs permet de distinguer chaque type de fiche et d'en comprendre ainsi mieux le fonctionnement :

- ⇒ les fiches orange correspondent aux « fiches descriptives des objectifs » : chaque objectif général est ici précisément décrit, décliné en objectifs opérationnels puis en actions,
- ⇒ les fiches bleu ciel correspondent aux « fiches-actions » : chaque action est abordée à travers le descriptif d'un cahier des charges qui se veut le plus précis possible. Le coût et le calendrier prévisionnels y sont présentés tandis que les financeurs potentiels sont proposés,
- ⇒ les fiches bleu pâles correspondent aux « fiches-orientations » : chacun des enjeux abordés au sein de ces fiches décrit un thème ou une proposition d'action en général abordée en groupe de travail, mais qui soit par manque de connaissances, soit parce que le sujet n'a pas paru directement relever de la mise en œuvre du docob sur le site, constitue dans le cadre de ce document une simple évocation.

Une codification permettant d'identifier simplement et rapidement les objectifs et les actions proposés, apparaît sous forme d'encart en haut de chacune des fiches.

A chacune des actions est également adjoint un repère précisant le degré d'urgence nécessaire à prendre en compte pour sa réalisation :

- action peu urgente 
- action urgente 
- action très urgente 

REMARQUE : TOUS LES PREVISIONNELS FINANCIERS SONT ETABLIS POUR LA PREMIERE ANNEE

OBJECTIF GENERAL 1

ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIÉS EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES PRESENTES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...)

CONSTAT ET MENACES

Le maintien des habitats d'intérêt communautaire est conditionné à leur gestion et entretien périodique. Sur les Chaumes du Vignac, site géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes, la gestion engagée assure d'ores et déjà le maintien de plus de la moitié des habitats d'intérêt communautaire relevée sur le site. Pour la surface restante, il s'agit à travers cet objectif d'assurer son maintien dans le temps et le cas échéant de contribuer à restaurer certaines surfaces dégradées.

Il a pour objet d'appréhender également les actes de malveillance potentiels (cueillette, dégradations volontaires...) en intégrant une approche de sensibilisation et d'accès à la connaissance de ce patrimoine par le public.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Permettre une meilleure prise en compte des intérêts écologiques du territoire,
- ✓ Préserver les habitats d'intérêt communautaire face à des menaces de dégradation ou de destruction,
- ✓ Assurer l'entretien des habitats herbacés par le maintien ou la restauration de pratiques de gestion agricole traditionnelle,
- ✓ Assurer l'entretien des habitats herbacés par la mise en œuvre de pratiques mécaniques de substitution,
- ✓ Assurer le maintien ou la restauration des habitats hygrophiles et aquatiques,
- ✓ Favoriser une gestion forestière favorable à la biodiversité,

ACTIONS

M1- modification du périmètre Natura 2000,
M2- préservation de l'habitat face à des changements d'occupation du sol (Charte Natura 2000),
M3- maîtrise foncière ou d'usage,
M4- mener une étude complémentaire sur l'entomofaune du site,
M5- réalisation d'un diagnostic pastoral sur le site.

G1- restauration des chaumes calcaires,
G2- gestion mécanique des chaumes calcaires,
G3- gestion pastorale des chaumes calcaires,
G4- restauration et entretien des mares et plans d'eau en faveur du sonneur à ventre jaune,
G5- création de mares en faveur du sonneur à ventre jaune,
G6- mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire en faveur du sonneur à ventre jaune,

F1- création ou rétablissement de clairières ou de landes.

OBJECTIF OPERATIONNEL : PERMETTRE UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES INTERETS ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

| | | |
|----|---------------------------------------|---|
| M1 | MODIFICATION DU PERIMETRE NATURA 2000 |  |
|----|---------------------------------------|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Gazon pionnier sur dalles rocheuses* », H6110
- « *Pelouses calcicoles thérophytique* », H6220
- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* », H6210
- « *Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques* », H6210
- « *Fourrés à genévriers* », H5130
- « *Végétation des rochers et falaises calcaires* », H8215
- « *Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne* », H6430
- « *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées* », H3140

JUSTIFICATION

Dans la 1^{ère} phase de diagnostic réalisée sur ce territoire, plusieurs conclusions se dessinent :

- 1) Les habitats d'intérêt communautaire présent dans le périmètre initial présentent un « bon » état de conservation sur les Chaumes de Vignac. Sur les Chaumes de Clérignac, les pelouses sèches ont perdu leur caractère optimal du fait de l'intervention du carrier sur la chênaie mais leur état de conservation peut être considéré comme « moyen » à « bon » selon les secteurs.
- 2) Il existe des territoires non mentionnés dans le périmètre initial mais dont l'inventaire a permis d'identifier la présence d'habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation et en proche continuité du périmètre N2000 actuel.
 - Chaumes de Mouthiers (Charente Nature, 2007).
 - lien naturel entre Vignac et Clérignac constitué de pelouses calcicoles et de pelouses sur dalles au sein de la chênaie pubescente (Charente Nature, 2004 et Jean Terrisse, 2005) le long de la vallée du Claix.

- Pelouses mésophiles et fourrés à genévriers situés entre le Vignac et le Bois des Auturs

Ainsi, afin de définir un périmètre d'intervention cohérent avec les objectifs de la démarche Natura 2000, il est proposé sur la base de ces éléments d'appréciation que les territoires concernés intègrent le périmètre final (*cartographie n°6*).

DESCRIPTION

Conformément au décret du 8 novembre 2001, la proposition d'extension du site Natura 2000 fera l'objet d'une consultation auprès des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, habilités à approuver ou non ces modifications proposées.

Les territoires faisant l'objet d'une démarche volontaire d'intégration ou de maintien dans le périmètre final du site de la part de leur propriétaire, sont maintenus ou intégrés au périmètre après avis du Comité de pilotage et avant consultation des Mairies.

BENEFICIAIRES

Etat, Comité de pilotage, exploitants, propriétaires ou gestionnaires désignés.

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF16, structure animatrice du Docob, communes.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Arrêté préfectoral de modification de périmètre

**OBJECTIFS OPERATIONNELS : MAINTENIR LES SURFACES DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES SUR LE SITE
PRESERVER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE FACE A DES MENACES DE DESTRUCTION**

| | | |
|----|--|---|
| M2 | PRESERVATION DE L'HABITAT FACE A DES CHANGEMENTS D'OCCUPATION DU SOL (CHARTRE N2000) |  |
|----|--|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Gazon pionnier sur dalles rocheuses* », H6110
- « *Pelouses calcicoles thérophytique* », H6220
- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* », H6210
- « *Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques* », H6210
- « *Fourrés à genévriers* », H5130
- « *Végétation des rochers et falaises calcaires* », H8215
- « *Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne* », H6430
- « *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées* », H3140

JUSTIFICATION

Face à l'évolution des usages et des pratiques, rien ne garantit le maintien à long terme de l'occupation du sol relevée dans le diagnostic initial.

Afin de s'assurer le maintien des surfaces d'intérêt communautaire, la première étape consiste à éviter tout changement d'occupation du sol.

DESCRIPTION

- Proposer aux exploitants et propriétaires de parcelles d'habitats d'intérêt communautaire de s'engager, sous la forme d'un « contrat moral », ou charte Natura 2000, à ne pas faire de modifications de l'utilisation du sol.

- Les parcelles des Chaumes du Vignac, qu'elles soient sur la commune de Rouillet-Saint-Estèphe (« Chaumes du Vignac ») ou sur la commune de Claix (« Meulières de Claix »), sont inscrites en Zone Naturelle aux plans d'urbanisme de ces 2 communes. Pour les « Chaumes de Clérignac », récemment ajoutées au périmètre Natura 2000, les parcelles sont actuellement inscrites pour partie en zone NC et en Zone Naturelle. Pour ces 2 communes, le Plan d'Occupation des Sols est actuellement en cours de révision vers un Plan Local d'Urbanisme. L'objectif ici sera de vérifier le statut des parcelles d'habitats Il faudra toutefois, vérifier le statut des parcelles d'habitats d'intérêt communautaire à travers le futur PLU des communes concernées et favoriser leur inscription en zone non constructible (ND). Cette démarche fera l'objet de négociations au cas par cas, avec information des propriétaires. Remarque : tout PLU reste soumis à enquête publique

BENEFICIAIRES

Etat, Comité de pilotage, exploitants, propriétaires ou gestionnaires désignés.

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF16, structure animatrice du Docob, communes.

OBJECTIF OPERATIONNEL : PRESERVER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE FACE A DES MENACES DE DEGRADATION OU DE DESTRUCTION

| | | |
|----|------------------------------|---|
| M3 | MAITRISE FONCIERE OU D'USAGE |  |
|----|------------------------------|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Gazon pionnier sur dalles rocheuses* », H6110
- « *Pelouses calcicoles thérophytique* », H6220
- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* », H6210
- « *Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques* », H6210
- « *Fourrés à genévriers* », H5130
- « *Végétation des rochers et falaises calcaires* », H8215
- « *Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne* », H6430
- « *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées* », H3140

JUSTIFICATION

Sur les parcelles où toute exploitation a disparu et où les propriétaires n'ont pas les moyens ou le souhait de s'engager dans une démarche de gestion, permettre à d'autres acteurs du territoire d'intervenir en faveur de la préservation de ces espaces menacés.

Cette démarche pourra s'étudier là où les propriétaires y sont favorables.

DESCRIPTION

- Favoriser la signature de conventions de gestion (location, prêt à usage...) entre un propriétaire et un gestionnaire désigné,
- Aider à la maîtrise foncière de parcelles d'intérêt biologique majeur par les acteurs gestionnaires d'espaces, là où aucun exploitant n'est présent et où les propriétaires sont volontaires pour vendre.

BENEFICIAIRES

Sociétés de chasse, Communes, CREN,...

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob.

| | | |
|----|------------------------------|---|
| M3 | MAITRISE FONCIERE OU D'USAGE |  |
|----|------------------------------|---|

COUT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention (€/ha) |
|---|---|
| Acquisition de parcelles de pelouses sèches | Fera l'objet d'une négociation entre le vendeur et le preneur en fonction du marché du foncier alors constaté |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| | Outils financiers | Financeurs potentiels | Taux |
|---------------|-------------------|-----------------------|-------------|
| Europe | FEADER | × | % |
| Etat | FGMN | × | % |
| Région | | × | % |
| Département | | × | % |
| Collectivités | | × | % |
| Autres | | | |
| TOTAL | | | 100% |

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette action reste suspendue à la volonté des propriétaires

OBJECTIFS OPERATIONNELS : PRESERVER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE FACE A DES MENACES DE DEGRADATION OU DE DESTRUCTION

| | | |
|-----------|---|---|
| M4 | MENER UNE ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR L'ENTOMOFAUNE DU SITE |  |
|-----------|---|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Gazon pionnier sur dalles rocheuses* », H6110
- « *Pelouses calcicoles thérophytique* », H6220
- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* », H6210
- « *Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques* », H6210
- « *Fourrés à genévriers* », H5130
- « *Végétation des rochers et falaises calcaires* », H8215
- « *Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne* », H6430
- « *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées* », H3140

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs, le diagnostic environnemental préalable s'est attaché à identifier et cartographier les habitats d'intérêt communautaire visés par l'Europe.

Plusieurs espèces d'insectes, pour certaines d'intérêt communautaire, ont pu être observées lors de ces prospections.

Il s'agit ici d'améliorer la connaissance sur la présence et la répartition des insectes d'intérêt communautaire (papillons principalement) afin de mieux prendre en compte leur présence dans les actions de gestion proposées dans le document d'objectifs.

CAHIER DES CHARGES

- réaliser une étude spécifique sur les espèces d'insectes d'intérêt communautaire présentes ou susceptibles d'être identifiées sur le site,
- réaliser une cartographie comparative avec la répartition des habitats,
- évaluer l'état de conservation des espèces présentes et déterminer l'impact des actions préconisées sur leur présence,
- proposer des mesures spécifiques à intégrer dans les actions de gestion du document d'objectifs,
- l'information et l'accord des propriétaires seront systématiquement recherchés

BENEFICIAIRES

Etat, Comité de pilotage.

ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, Associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés,...

| | | |
|----|--|---|
| M4 | MENER UNE ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR L'ENTOMOFAUNE DU SITE |  |
|----|--|---|

COÛT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Etude entomofaune | 10 400 € |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financeurs | Outils financiers | Montant | Taux |
|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| Europe | FEADER | 5200 € | 50% |
| Etat | FGMN | 5200 € | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | 10 400 € | 100% |

Remarque : L'Europe ne financera les sites Natura 2000 qu'une fois qu'ils seront officiellement désignés en ZSC.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------|------|------|------|------|------|------|
| Etude entomofaune | | X | | | | |

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette étude pourra faire l'objet de devis complémentaires pour comparer les contenus des propositions et les coûts d'intervention.

OBJECTIFS OPERATIONNELS : FAVORISER L'ENTRETIEN DES CHAUMES CALCAIRES PAR LE MAINTIEN OU LA RESTAURATION DE PRATIQUES DE GESTION AGRICOLES TRADITIONNELLES

| | | |
|----|--|---|
| M5 | REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PASTORAL SUR LE SITE |  |
|----|--|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Gazon pionnier sur dalles rocheuses* », H6110
- « *Pelouses calcicoles thérophytique* », H6220
- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* », H6210
- « *Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques* », H6210
- « *Fourrés à genévriers* », H5130
- « *Végétation des rochers et falaises calcaires* », H8215
- « *Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne* », H6430
- « *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées* », H3140

JUSTIFICATION

La grande majorité des pelouses calcicoles recensées sur le site dispose d'une gestion pastorale conduite par un éleveur sur la propriété du conservatoire. L'objectif du diagnostic serait d'améliorer les conditions de pâturage sur le site notamment en terme de déplacement et de modalités d'abreuvement. En effet, les animaux s'abreuvent actuellement dans la seule mare existante ce qui a pour conséquence un piétinement important des berges. Il est nécessaire de mettre en défens cette mare (fiche G6) mais aussi de créer une autre zone d'abreuvement. Par ailleurs, il paraît important de réfléchir aux moyens de parvenir à une gestion pastorale cohérente sur le site.

Un diagnostic pastoral peut constituer un outil de décision sur la faisabilité d'un projet et définir les modalités de son application.

CAHIER DES CHARGES

- estimation du potentiel fourrager des coteaux du site Natura2000,
- identification des zones « sous pâturées »
- réflexion sur la création de zones d'abreuvement
- ...

BENEFICIAIRES

Etat, Comité de pilotage.

ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, Chambre d'agriculture de la Charente, CREN,...

| | | |
|----|--|---|
| M5 | REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PASTORAL SUR LE SITE |  |
|----|--|---|

COÛT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Réalisation d'un diagnostic pastoral | 4000 € |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financeurs | Outils financiers | Montant | Taux |
|--------------|-------------------|---------------|-------------|
| Europe | FEADER | 2000 € | 50% |
| Etat | FGMN | 2000 € | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | 4000 € | 100% |

Remarque : L'Europe ne financera les sites Natura 2000 qu'une fois qu'ils seront officiellement désignés en ZSC.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Réalisation d'un diagnostic pastoral | | X | | | | |

**OBJECTIF OPERATIONNEL : PRESERVER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE FACE A
DES MENACES DE DESTRUCTION OU DE DEGRADATION**

| | | | |
|----|------------------------------------|----------|---|
| G1 | RESTAURATION DES CHAUMES CALCAIRES | A 32301P |  |
|----|------------------------------------|----------|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* » = Chaumes herbacées denses et riches en orchidées,
- « *Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires* » = Chaumes avec forte présence de genévriers

JUSTIFICATION

Quelques secteurs de pelouses calcaires ne sont pas suffisamment entretenus et évoluent vers un stade boisé, provoquant la disparition d'habitats communautaires. Afin de pouvoir envisager une gestion périodique de ces milieux, une intervention de restauration préalable doit permettre de rétablir l'ouverture de ces espaces.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

- Tous les milieux pelousaires à restaurer hors SAU du périmètre

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 5ha sur Clérignac

CAHIER DES CHARGES

- abattage et/ou débroussaillage des pins et arbustes colonisant le milieu,
- exportation des produits de coupe hors de la parcelle, (déchetterie, compostage,...); l'incinération des végétaux coupés pourra être autorisée ponctuellement, après avis de l'expert environnement, en fonction de la configuration des parcelles (forte pente, accès difficile,...)
- maintien d'ourlets forestiers arbustifs,
- aucun traitement chimique (sauf autorisation exceptionnelle),
- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables (pluie et terrains gras),

- période d'intervention : 1^{er} septembre au 1^{er} mars

BENEFICIAIRES

- propriétaire et/ou exploitant de pelouse sèche calcicole

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF16, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambre d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16, Charente Nature, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Cette action devra obligatoirement être couplée avec l'action de gestion extensive des chaumes calcaires

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- ouverture effective de la parcelle
- respect de la période de travaux
- pas d'utilisation de produits chimiques

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- pourcentage de surface sous contrat
- ouverture effective des parcelles
- évaluation de l'état de conservation des chaumes au terme du contrat et en comparaison de l'état initial

| | | | |
|----|------------------------------------|----------|--|
| G1 | RESTAURATION DES CHAUMES CALCAIRES | A 32301P |  |
|----|------------------------------------|----------|--|

COUT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | coûts d'intervention (€/ha HT) | | | |
|---|--------------------------------|-----------------|------------|------------------|
| | coupe | conditionnement | évacuation | |
| Débroussaillage, abattage, exportation... | 1600 € | 500 € | 400 € | 2500 €/ha |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financeurs | Outils financiers | Montant | Taux |
|--------------|-------------------|------------------|-------------|
| Europe | FEADER | 1750 €/ha | 50% |
| Etat | FGMN | 1750 €/ha | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | 2500 €/ha | 100% |

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette action devra obligatoirement être couplée avec une action de gestion périodique des pelouses mécanique (G2) pastorale (G3).

Les surfaces déclarées en SAU feront l'objet d'un contrat agro-environnemental.

La MAE (Mesure Agro-Environnementale) constitue en 2007 l'outil agro-environnemental proposé. Son contenu reste à définir sur ce territoire N2000.

OBJECTIF OPERATIONNEL : PERMETTRE L'ENTRETIEN DES HABITATS HERBACES PAR LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES MECANIKES DE SUBSTITUTION

| | | | |
|-----------|--|------------------|---|
| G2 | GESTION MECANIQUE DES CHAUMES CALCAIRES | A 32305 R |  |
|-----------|--|------------------|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* » = Chaumes herbacées denses et riches en orchidées, 6210
- « *Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques* » = Chaumes rases et très sèches, 6210
- « *Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires* » = Chaumes avec forte présence de genévriers, 5130

JUSTIFICATION

Si aucun entretien n'est mis en place, de nombreuses chaumes calcaires s'enfrichent et évoluent vers un stade boisé, provoquant la disparition d'habitats communautaires. Avant de devoir envisager des actions lourdes de restauration et dans un souci de maintien et de préservation des habitats d'intérêt communautaires existants, il est nécessaire de mettre en place des actions de gestion périodique de ces espaces. Cette fiche action concerne les parcelles où l'exploitation pastorale n'existe pas ou plus et où aucun autre mode d'exploitation que celle mécanique n'est envisageable.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

- surfaces de pelouses sèches calcicoles nécessitant un entretien périodique et non entretenues par pâturage

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 22.5 ha

CAHIER DES CHARGES

- fauche manuelle ou mécanique des pelouses sèches,
- si la surface le permet (parcelle > 50a), fractionner la fauche par 1/2 ou par 1/3 de la surface
- fauche 1 fois tous les 2 ou 3 ans selon état de conservation,
- exportation des produits de coupe hors de la parcelle, (déchetterie, compostage,...); l'incinération des végétaux coupés pourra être

autorisée ponctuellement, après expertise, en fonction de la configuration des parcelles (forte pente, accès difficile,...)

- maintien d'ourlets forestiers arbustifs,
- aucun traitement chimique autorisé
- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables (pluie et terrains gras),
- période d'intervention : 1^{er} septembre au 1^{er} mars
- selon l'envahissement de la parcelle par le brachypode (« palène »), une fauche de « restauration » pourra se faire en juin, après expertise.

BENEFICIAIRES

- propriétaire et/ou exploitant de pelouses sèches calcicoles sur le site.

PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF16, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambre d'agriculture, ONE, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16, Charente Nature, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- ouverture effective de la parcelle
- respect de la période de travaux
- pas d'utilisation de produits chimiques

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

- pourcentage de surface sous contrat
- ouverture effective des parcelles
- évaluation de l'état de conservation des prairies au terme du contrat et en comparaison de l'état initial

| | | | |
|----|---|-----------|---|
| G2 | GESTION MECANIQUE DES CHAUMES CALCAIRES | A 32305 R |  |
|----|---|-----------|---|

COÛT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention (€/ha fauché) | | | |
|-------------------------|---|-----------------|------------|-------------------------|
| | coupe | conditionnement | évacuation | |
| Fauche mécanisée | 600 €/ha | 500 €/ha | 400 €/ha | 1500 €/ha fauché |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financeurs | Outils financiers | Montant | Taux |
|--------------|-------------------|-------------------------|-------------|
| Europe | FEADER | 750 €/ha | 50% |
| Etat | FGMN | 750 €/ha | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | 1500 €/ha fauché | 100% |

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Selon les cas, cette action pourra être contractualisée à la suite d'une action de restauration.

Les surfaces déclarées en SAU feront l'objet d'un contrat agro-environnemental.

La MAE (Mesure Agro-Environnementale) constitue en 2007 l'outil agro-environnemental proposé. Son contenu reste à définir sur ce territoire N2000.

OBJECTIF OPERATIONNEL : FAVORISER L'ENTRETIEN DES MILIEUX HERBACES PAR LE MAINTIEN OU LA RESTAURATION DE PRATIQUES DE GESTION AGRICOLE TRADITIONNELLES

| | | | |
|-----------|--------------------------------------|------------------|---|
| G3 | GESTION PASTORALE DES CHAUMES | A 32303 R |  |
|-----------|--------------------------------------|------------------|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* » = Chaumes herbacées denses et riches en orchidées, 6210
- « *Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques* » = Chaumes rases et très sèches, 6210
- « *Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires* » = Chaumes avec forte présence de genévriers, 5130

JUSTIFICATION

La grande majorité des pelouses calcicoles recensées sur le site dispose d'une gestion pastorale conduite par un éleveur sur la propriété du CREN.

Il s'agit à travers cette action de lutter contre la menace d'enfrichement des parcelles non entretenues, d'aider a minima au maintien du pâturage là où il existe et par ailleurs de proposer de le restaurer, si nécessaire, sur les chaumes aujourd'hui abandonnées. Cette action prévoit également d'apporter une aide à certains investissements nécessaires à la conduite du pâturage.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

- surface de pelouses calcicoles gérées par pâturage sur le plateau des meulières et toute surface de pelouse susceptible d'être gérée par pâturage.

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 24 ha

CAHIER DES CHARGES

- entretien des pelouses sèches par pâturage extensif (ovin, bovin, équin, caprin),
- chargement autorisé de 0,3 à 0,8 UGB/ha/an (Ex. : 2 à 5 moutons/ha/an),

- aucun apport d'engrais autorisé,
- aucun traitement chimique autorisé,
- période de pâturage déterminée lors du diagnostic environnemental

BENEFICIAIRES

- surface hors SAU : propriétaire ou gestionnaire désigné (après diagnostic préalable)

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF16, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambre d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16, Charente Nature, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- ouverture effective de la parcelle
- respect de la période de pâturage déterminée lors du diagnostic
- pas d'utilisation de produits chimiques, ni d'engrais

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- pourcentage de surface sous contrat
- ouverture effective des parcelles
- évaluation de l'état de conservation des prairies au terme du contrat et en comparaison de l'état initial

| | | | |
|----|-------------------------------|-----------|---|
| G3 | GESTION PASTORALE DES CHAUMES | A 32303 R |  |
|----|-------------------------------|-----------|---|

COÛT ESTIMATIF

Aide annuelle

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention |
|--|-----------------------------------|
| Gestion pastorale courante (surveillance, alimentation, soins...) | 145€/animal/an |

Investissement

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention (€/ha HT) | | | | | TOTAL |
|--|---|--------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Installation gestion pastorale (coût pour la 1 ^{ère} année) | Clôture électrique | Poste +batterie | Clôture fixe | Parc contention, abreuvoirs | Bélier hydraulique | Entre 2500 et 9000€/ha |
| | 1200 €/ha (3€/ml) | 200 € | 4800 €/ha (12€/ml) | 1500€ | 2500€ | |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financiers | Outils financiers | Montant | Taux |
|--------------|-------------------|---------|-------------|
| Europe | FEADER | | 50% |
| Etat | FGMN | | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | | 100% |

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Selon les cas, cette action pourra être contractualisée à la suite d'une action de restauration

Les surfaces déclarées en SAU feront l'objet d'un contrat agro-environnemental.

La MAE (Mesure Agro-Environnementale) constitue en 2007 l'outil agro-environnemental proposé. Son contenu reste à définir sur ce territoire N2000.

OBJECTIF OPERATIONNEL : ASSURER LE MAINTIEN OU LA RESTAURATION DES HABITATS HYGROPHILES ET AQUATIQUES

| | | | |
|---|--|---|---|
| G4 | RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MARES ET PLANS D'EAU EN FAVEUR DU SONNEUR A VENTRE JAUNE | A 32309 R |  |
| <p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES</p> <ul style="list-style-type: none">▪ “ <i>Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne</i> ”, H6430▪ “ <i>Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées</i> ”, H3140 <p>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES</p> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>Sonneur à ventre jaune</i>, E1193 <p>JUSTIFICATION</p> <p>Des pratiques et une gestion adaptées à la présence d'animaux et aux exigences biologiques des habitats et des espèces de ces milieux aquatiques peuvent ponctuellement améliorer la qualité écologique de ces espaces.</p> <p>PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE</p> <ul style="list-style-type: none">- Toutes les mares et plans d'eau hors SAU du périmètre <p>SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 1ha environ</p> <p>CAHIER DES CHARGES</p> <ul style="list-style-type: none">- pas d'introduction de poissons ou d'espèces animales et végétales exotiques (Jussie,...)- si des arguments écologiques le justifient, et après expertise environnementale, mettre en exclos une partie de la mare ou de l'étang- débroussaillage ciblé des berges en maintenant ponctuellement des secteurs arbustifs- fauche périodique des abords de l'étang ou de la mare 1 fois tous les 2 ans selon diagnostic- un curage ponctuel pourra être autorisé après expertise environnementale,- exportation des produits de coupe et/ou de curage, | | <ul style="list-style-type: none">- l'incinération des produits de coupe, ou tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisée ponctuellement, après expertise, en fonction de la configuration des parcelles (accès difficile,...)- pas de fertilisation,- pas de traitement phytosanitaire,- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables,- une intervention manuelle sera privilégiée sur les terrains peu portants- intervention du 30 septembre au 31 décembre, selon expertise environnementale (cf pontes de Grenouilles rousses possibles dès fin décembre) <p>BENEFICIAIRES</p> <ul style="list-style-type: none">- les propriétaires de mares et plans d'eau présents sur le site. <p>PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE</p> <p>DIREN, DDAF 16, structure animatrice du Docob, CREN, Chambre d'agriculture, Charente Nature, prestataire spécialisé, exploitation agricole,...</p> <p>POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE</p> <ul style="list-style-type: none">- état de conservation de la mare (présence d'eau, végétation rivulaire et aquatique, espèces présentes...)- respect des périodes de travaux- respect des prescriptions de débroussaillage ciblé <p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE</p> <ul style="list-style-type: none">- nombre de mares sous contrat- restauration et/ou entretien effectif des mares- évaluation de l'état de conservation des mares au terme du contrat et en comparaison de l'état initial | |

| | | | |
|----|---|-----------|---|
| G4 | RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MARES ET PLANS D'EAU EN FAVEUR DU SONNEUR A VENTRE JAUNE | A 32309 R |  |
|----|---|-----------|---|

COÛT ESTIMATIF

Aide annuelle

| Désignation de l'action | Coût annuel |
|--------------------------------------|-------------|
| Abattage/débroussaillage/exportation | 600€/ha/an |
| Evacuation des produits de curage | |

Investissement

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention (€/ha HT) |
|--------------------------------------|---|
| Abattage/débroussaillage/exportation | 2500€/ha |
| Evacuation des produits de curage | 60€/m3 |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financiers | Outils financiers | Montant | Taux |
|--------------|-------------------|-------------|-------------|
| Europe | FEADER | | 50% |
| Etat | FGMN | | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | €/ha | 100% |

OBJECTIF OPERATIONNEL : ASSURER LEMAINTIEN OU LA RESTAURATION DES HABITATS HYGROPHILES ET AQUATIQUES

| | | | |
|----|---|-----------|---|
| G5 | CREATION DE MARES EN FAVEUR DU SONNEUR A VENTRE JAUNE | A 32309 P |  |
|----|---|-----------|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- " *Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne* ", H6430
- " *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées* ", H3140

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES

- *Sonneur à ventre jaune*, E1193

JUSTIFICATION

Afin de favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaires liées à la présence de points d'eau (source, ruisseau, mare), il est préconisé la création de nouvelles mares au cœur du vallon du Vignac.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

- Chaumes du Vignac, au cœur du vallon du Vignac

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : qq m²

CAHIER DES CHARGES

- Creusement d'une ou plusieurs mares sur le fond de vallon du Vignac et sur les secteurs favorables qui seront intégrés ultérieurement au périmètre initial, et après expertise environnementale
- Surface de 5 à 20m²
- prévoir des berges abruptes afin de favoriser la population de sonneur
- pas d'introduction de poissons ou d'espèces animales et végétales exotiques (Jussie,...)
- si des arguments écologiques le justifient, et après expertise environnementale, mettre en exclus une partie de la mare
- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables,

- une intervention manuelle sera privilégiée sur les terrains peu portants
- intervention du 30 septembre au 31 décembre, selon expertise environnementale (cf pontes de Grenouilles rousses possibles dès fin décembre)
- respect de la réglementation liée à la loi sur l'eau

BENEFICIAIRE

- le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes, propriétaire du fond de vallon concerné.

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambre d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, Charente Nature, prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- respect des périodes de travaux
- contrôle de la surface creusée

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- nombre de mares créées
- inventaire des espèces d'intérêt communautaire ayant colonisé la mare au terme du contrat,
- évaluation de l'état de conservation de la mare au terme du contrat et en comparaison de l'état initial

| | | | |
|----|---|-----------|---|
| G5 | CREATION DE MARES EN FAVEUR DU SONNEUR A VENTRE JAUNE | A 32309 P |  |
|----|---|-----------|---|

COUT ESTIMATIF

| | Modalités et coûts d'intervention (€ en HT) |
|-------------------|---|
| Création de mares | 425 €/mare |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financiers | Outils financiers | Montant | Taux |
|--------------|-------------------|--------------|------|
| Europe | FEADER | 212.5 €/mare | 50% |
| Etat | FGMN | 212.5 €/mare | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | 425 €/mare | 100% |

OBJECTIF OPERATIONNEL : ASSURER LEMAINTIEN OU LA RESTAURATION DES HABITATS HYGROPHILES ET AQUATIQUES

| | | | |
|----|---|-----------|---|
| G6 | MISE EN DEFENS D'HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DU SONNEUR A VENTRE JAUNE | A 32324 P |  |
|----|---|-----------|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- " *Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne* ", H6430
- " *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées* ", H3140

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES

- *Sonneur à ventre jaune*, E1193

JUSTIFICATION

« La mesure concerne la mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. »

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

- Tous les habitats forestiers hors SAU du périmètre abritant des espèces d'intérêt communautaire à préserver

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 1.5 ha environ

CAHIER DES CHARGES

- aménagements pour limiter l'accès aux zones fragiles (clôtures, fossés et/ou talus)
- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables,

- une intervention manuelle sera privilégiée sur les terrains peu portants ou fragiles
- du 30 septembre au 1^{er} mars

BENEFICIAIRES

- propriétaires de parcelles présentant les habitats visés.

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambre d'agriculture 16, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature...

POINT DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- vérification de l'efficacité de la clôture (passage du courant pour une clôture électrique, état du grillage et des équipements),

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- observation d'indices de présence (empreintes, piétinement, abrutissements, frottis, déjections, etc.) dans la zone mise en défens.

| | | | |
|----|---|-----------|---|
| G6 | MISE EN DEFENS D'HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DU SONNEUR A VENTRE JAUNE | A 32324 P |  |
|----|---|-----------|---|

COUT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € | |
|---|---|--|
| | clôture électrique deux fils et équipements solaires (espaces ouverts et semi-ouverts) | clôture fixe grillage 2 m de haut avec ouvrage de franchissement et porte d'accès |
| Pose | 3 €/ml | 12 €/ml |
| Équipements de base (porte et ouvrage et 2 ouvrages franchissement) | | 300 € |
| Dépose | 1,5 €/ml | 7,5 €/ml |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financiers | Outils financiers | Montant | Taux |
|--------------|-------------------|---------|-------------|
| Europe | FEADER | | 50% |
| Etat | FGMN | | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | | 100% |

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Le propriétaire s'engage à un entretien régulier des clôtures, manuellement (le forfait démontage pour les grillages tient compte de cet impératif lié à Natura 2000).

OBJECTIF OPERATIONNEL : FAVORISER UNE GESTION FORESTIERE FAVORABLE A LA BIODIVERSITE

| | | | |
|----|---|----------|---|
| F1 | CREATION OU RETABLISSEMENT DE CLAIRIERES OU DE LANDES | F 27 001 |  |
|----|---|----------|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES

- *Engoulevent d'Europe, EA224*
- *Petit Rhinolophe, E1303*
- *Grand Rhinolophe, E1304*

JUSTIFICATION

Le maintien ou la réouverture de zones d'éclaircies au cœur d'un boisement peut permettre la présence d'habitats et d'espèces visés par la Directive Habitats. Un objectif de valorisation écologique peut être apporté à une parcelle boisée pour laquelle la productivité est inégale ou très faible.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

- Tous les habitats forestiers hors SAU du périmètre

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : *quelques ares*

CAHIER DES CHARGES

- Créer ou agrandir un ou plusieurs espaces de clairières et/ou de lisière au sein d'une parcelle forestière, d'une surface maximale unitaire de 1500m²
- Coupe, abattage, débroussaillage des végétaux ligneux
- fauche des espaces herbacés
- exportation des produits de coupe hors de la parcelle, (déchetterie, compostage,...); tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement, en fonction de la configuration des parcelles (accès difficile,...)
- pas de fertilisation,
- pas de traitement phytosanitaire,
- pas de reboisement des clairières non permanentes sur une durée de 15 ans
- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables,
- intervention préconisée du 1er septembre au 1er mars

BENEFICIAIRES

- les propriétaires de parcelles forestières

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF16, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambre d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, Charente Nature, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- vérification de la localisation et de la surface mesurée à partir des arbres désignés à la peinture.
- la surface de la clairière est mesurée à partir du positionnement de chaque point correspondant à la face interne des arbres marqués.
- la hauteur de la strate herbacée ou arbustive (en fonction du type de clairière) sera mesurée à la pige d'arpenteur avec une densité de 1 point par 50 m² répartis selon un maillage régulier de points
- pour les clairières herbacées, la proportion de végétation herbacée et arbustive sera estimée à vue sur la moyenne des résultats obtenus sur des placettes échantillons circulaires de 1 m de rayon, centrées sur la moitié des points de mesures de hauteur (1 point sur 2).
- sans le cas où la coupe d'arbre est financée par le contrat, le contrôle portera également sur la présence des arbres extraits lors de l'opération, à proximité immédiate (périphérie de la clairière) ou sur le lieu de stockage situé sur carte IGN.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- suivi floristique annuel sur placette échantillon permanente.
- suivi faunistique à partir d'espèces cibles (insectes, chiroptères, etc.)
- pour les clairières temporaires, indicateur d'évolution des strates (répartition des classes de hauteur et des classes de diamètre, évolution de la composition floristique)

| | | | |
|----|---|----------|---|
| F1 | CREATION OU RETABLISSEMENT DE CLAIRIERES OU DE LANDES | F 27 001 |  |
|----|---|----------|---|

COUT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | Mécanisable | Non mécanisable |
| Clairière Permanente (avec entretien) | Couvert herbacé | 1,20 €/m ² | 2,40 €/m ² |
| | Couvert arbustif | 1,00 €/m ² | 2,00 €/m ² |
| Clairière non permanente | - | 0,70 €/m ² | 1,40 €/m ² |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financeurs | Outils financiers | Montant | Taux |
|--------------|-------------------|---------|-------------|
| Europe | FEADER | | 50% |
| Etat | FGMN | | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | | 100% |

OBJECTIF GENERAL 2

SUSCITER AUPRES DE LA POPULATION DES CHAUMES DE VIGNAC - CLERIGNAC ET DES ACTEURS LOCAUX (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS,...), LA PRISE EN CONSIDERATION DE L'INTERET ECOLOGIQUE DU SITE ET DE SES ENJEUX

CONSTAT ET MENACES

Parfois abandonnées ou menacées d'actes de malveillance, la plupart du temps involontaires, les chaumes sont surtout méconnues et victimes du manque d'intérêt qu'elles suscitent. La prise de conscience de leur caractère patrimonial par la population locale ou les visiteurs est encore faible et inadaptée à la valeur du site.

Les actions proposées ici cherchent à développer cette prise de conscience auprès du grand public et des acteurs locaux, de l'existence sur leur territoire d'un patrimoine biologique reconnu par delà nos frontières et de la nécessité de le préserver et de le gérer pour le conserver dans le temps et pour les générations futures.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Sensibiliser la population des chaumes du Vignac-Clérignac et les acteurs locaux (propriétaires, exploitants...) au caractère remarquable et fragile du patrimoine naturel identifié,
- ✓ Intégrer la préservation du patrimoine naturel identifié dans les politiques de développement et de promotion des activités touristiques et de loisirs du territoire local,
- ✓ Assurer le respect du caractère privé des parcelles.

ACTIONS

- C1- création d'une plaquette de vulgarisation sur les habitats d'intérêt communautaires du site,
- C2- création d'un poster sur le patrimoine naturel des chaumes,
- C3- actions de sensibilisation du public scolaire,
- C4- actions de sensibilisation du grand public,
- C5- organisation d'une manifestation associant patrimoines culturel et naturel du site,
- C6- aide à la mise en place d'un balisage pédagogique des sentiers de découverte,
- C7- intégration d'éléments de sensibilisation dans les documents touristiques diffusés,
- C8- création de cartes postales évoquant le patrimoine naturel du site

C'est par un financement collectif (Etat, Région, Département, collectivités locales) de ces actions de sensibilisation que celles-ci pourront être menées et que le plus grand nombre des acteurs du territoire pourra être sensibilisé.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...)
AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE**

| | | |
|----|---|---|
| C1 | CREATION D'UNE PLAQUETTE DE VULGARISATION SUR LES HABITATS COMMUNAUTAIRES DU SITE |  |
|----|---|---|

JUSTIFICATION

- Dans une optique de sensibilisation de la population des chaumes de Vignac-Clérignac et des acteurs de ce territoire, la création d'un outil simple comme une plaquette de sensibilisation peut être facilement entreprise.

Il s'agit de doter le territoire d'un outil simple d'information, facilement distribuable et disponible.

CAHIER DES CHARGES

- création d'une plaquette d'information sur le patrimoine des chaumes calcaires et la nécessité de les préserver et de les entretenir,
- diffusion de cette plaquette dans toutes les mairies, écoles et autres lieux d'éducation, ainsi qu'envers les propriétaires et exploitants concernés,
- cette plaquette rappellera les règles de comportements et d'usage à suivre vis-à-vis du respect du patrimoine naturel et de la propriété privée,
- les animations grand public proposées sur le territoire y seront reportées,
- mise à disposition du grand public dans tous les lieux d'information

Observation : un groupe de travail spécifique, intégrant l'ensemble des acteurs parmi lesquels propriétaires et exploitants, pourra être créé afin de suivre et valider les étapes de ce travail.

BENEFICIAIRES

Mairies, écoles, Population locale.

ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du DOCOB...

| | | |
|----|---|---|
| C1 | CREATION D'UNE PLAQUETTE DE VULGARISATION SUR LES HABITATS COMMUNAUTAIRES DU SITE |  |
|----|---|---|

COUT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € | | |
|--|-------------------------------------|--------------------------|--------------|
| Plaquette de vulgarisation (7.5 * 21 cm plié) | Conception (3jours) | Edition 8000 exemplaires | |
| | 1200€ | 1200€ | 2400€ |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financeurs | Outils financiers | Montant | Taux |
|---------------------------|-------------------|---------------|-------------|
| Europe | | | |
| Etat | | 1200.00 € | 50% |
| Région | | 720.00 € | 30% |
| Département | | 240.00 € | 10% |
| Autres (collectivités...) | | 240.00 € | 10% |
| TOTAL | | 2400 € | 100% |

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|----------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Plaquette de vulgarisation | | X | | | | |

**OBJECTIF OPERATIONNEL : SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...)
AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE**

| | | |
|----|--|---|
| C2 | CREATION D'UN POSTER SUR LE PATRIMOINE NATUREL DES CHAUMES |  |
|----|--|---|

JUSTIFICATION

Dans une optique de sensibilisation de la population et des acteurs de ce territoire, la création d'un outil simple comme un poster peut être facilement entreprise.

Il s'agit de doter le territoire d'un outil simple d'information, facilement distribuable, disponible et affichable dans de nombreux lieux.

CAHIER DES CHARGES

- Création d'un poster sur le patrimoine des chaumes calcaires et la nécessité de les préserver et de les entretenir, et sur Natura2000.
- Diffusion de ce poster dans toutes les mairies, écoles et autres lieux d'éducation, ainsi qu'envers les propriétaires et exploitants concernés,
- Mise à disposition du grand public dans tous les lieux d'information du territoire

BENEFICIAIRES

Mairies, écoles, Population locale.

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du DOCOB...

| | | |
|----|--|---|
| C2 | CREATION D'UN POSTER SUR LE PATRIMOINE NATUREL DES CHAUMES |  |
|----|--|---|

COÛT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € | | |
|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------|
| Poster (40x60) | Conception (1jour) | Edition 2000 exemplaires | |
| | 400€ | 600€ | 1000€ |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financiers | Outils financiers | Montant | Taux |
|---------------------------|-------------------|---------------|-------------|
| Europe | | | |
| Etat | | 500.00 € | 50% |
| Région | | 300.00 € | 30% |
| Département | | 100.00 € | 10% |
| Autres (collectivités...) | | 100.10 € | 10% |
| TOTAL | | 1000 € | 100% |

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|
| Poster | | | X | | | |

**OBJECTIF OPERATIONNEL : SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...)
AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE**

| | | |
|----|--|---|
| C3 | ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC SCOLAIRE |  |
|----|--|---|

JUSTIFICATION

La méconnaissance des chaumes et de la fragilité des milieux et des espèces qui s’y développent est souvent responsable des perturbations constatées.

L’objet de cette action consiste à proposer une animation visant à informer et sensibiliser les scolaires du territoire au patrimoine naturel de ces espaces et sur la nécessité de les préserver.

CAHIER DES CHARGES

- Animations pédagogiques en classe auprès de cycle 3 (C.E & C.M) des écoles du territoire, de classes de collèges en prenant en compte les classes en RPI (regroupement pédagogique), de centre de loisirs...
- Animations réalisées dans le cadre d’un projet pédagogique annuel (2 à 3 interventions dans l’année), monté en concertation avec les enseignants.
- Chaque projet pourra faire l’objet d’une restitution finale par les élèves en fin d’année.
- Les animations devront évoquer l’intérêt biologique de ces espaces, les menaces et moyens de les préserver, en insistant sur la place de l’agriculture traditionnelle, notamment du

pâturage, comme élément de conservation.

BENEFICIAIRES

Mairies, écoles, Population locale.

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du DOCOB, Charente Nature, Chambre d’agriculture...

| | | |
|-----------|--|---|
| C3 | ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC SCOLAIRE |  |
|-----------|--|---|

COÛT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € |
|---|-------------------------------------|
| Animations scolaires (préparation du projet pédagogique + animation) | 1500€/an |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financiers | Outils financiers | Montant | Taux |
|---------------------------|-------------------|------------------|-------------|
| Europe | | | |
| Etat | | 750 €/an | 50% |
| Région | | 450 €/an | 30% |
| Département | | 150 €/an | 10% |
| Autres (collectivités...) | | 150 €/an | 10% |
| TOTAL | | 1500 €/an | 100% |

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Animation scolaire | | X | X | X | X | X |

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Le coût global dépendra du nombre de classes susceptibles de pouvoir et vouloir bénéficier d'une telle intervention.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...)
AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE**

| | | |
|----|---|---|
| C4 | ACTIONS DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC |  |
|----|---|---|

JUSTIFICATION

La méconnaissance des chaumes et de la fragilité des milieux et des espèces qui s’y développent est souvent responsable des perturbations constatées.

L’objet de cette action consiste à proposer une animation visant à informer et sensibiliser le grand public du territoire au patrimoine naturel de ces espaces et sur la nécessité de les préserver.

CAHIER DES CHARGES

- animations sous forme de diaporama pour présenter de façon la plus exhaustive possible la richesse écologique des chaumes,
- animations sous la forme de sorties de découverte encadrées sur les coteaux pouvant se prêter à la venue de visiteurs (accord systématique du propriétaire, site peu fragile, site appartenant au CREN,...),
- alternance des animations en répartissant au fil des ans les interventions géographiquement sur le territoire,
- les animations pourront se greffer aux manifestations périodiques (randonnée pédestre,...) portées par les communes.

BENEFICIAIRES

Mairies, écoles, Population locale.

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du DOCOB, Charente Nature, CREN, Chambre d’agriculture...

| | | |
|----|---|---|
| C4 | ACTIONS DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC |  |
|----|---|---|

COÛT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| Animation grand public | 450 €/an |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financeurs | Outils financiers | Montant | Taux |
|---------------------------|-------------------|--------------|-------------|
| Europe | | | |
| Etat | | 225 € | 50% |
| Région | | 135 € | 30% |
| Département | | 45 € | 10% |
| Autres (collectivités...) | | 45 € | 10% |
| TOTAL | | 450 € | 100% |

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Animation grand public | | X | X | X | X | X |

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Le coût global dépendra du nombre d'animation.

OBJECTIF OPERATIONNEL : SENSIBILISER LA POPULATION LOCALE AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU SITE

| C5 | ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ASSOCIANT PATRIMOINES CULTUREL ET NATUREL DU SITE |  |
|--|--|---|
| <p>JUSTIFICATION</p> <p>En considérant qu'il peut être plus efficace et complémentaire de sensibiliser le grand public sur le patrimoine du site en mixant une approche culturelle d'une vision purement naturaliste, l'objectif de cette action est de proposer un projet mobilisant le grand public autour de ces 2 thématiques.</p> <p>DESCRIPTION</p> <p>Organiser une manifestation artistique (concours, conférences, représentation artistique...) ayant pour objectif de mettre en valeur le site et son patrimoine. Le champ des disciplines artistiques peut être large : peinture, photographie, sculpture....</p> <p>On prendra garde de prendre en considération les publics « adultes » et « enfants ».</p> <p>PARTICIPANTS</p> <p>Toute personne, adulte et enfant, motivée pour participer à la mise en valeur ou créer une œuvre ayant pour support le site Natura 2000.</p> | <p>ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE</p> <p>DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, Pays Sud Charente, CdC du Blanzacais, Mairies de Claix et de Rouillet, Conseil Général de la Charente, Conseil régional...</p> | |

**OBJECTIF OPERATIONNEL : SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...)
AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE**

| | | |
|----|---|---|
| C6 | AIDE À LA MISE EN PLACE D'UN BALISAGE PEDAGOGIQUE DE SENTIERS DE DECOUVERTE |  |
|----|---|---|

JUSTIFICATION

Dans une optique de sensibilisation du grand public et notamment du public des randonneurs (pédestre, VTT, équestre...), il s'agit d'imaginer sur le territoire, à partir de la localisation des chaumes sur le territoire et de l'existence de sentiers balisés, la création d'un sentier thématique sur les chaumes, leurs richesses naturelles, culturelles et économiques (exploitation meulière, carrières,...).

CAHIER DES CHARGES

- hiérarchiser la fragilité des chaumes selon différents critères (respect de la propriété privée, fragilité écologique des sites, intérêts scientifiques et paysagers...),
- contribuer à la mise en place d'un balisage spécifique et cohérent avec une charte territoriale existante,
- privilégier l'aide à l'aménagement de sentiers existants autour de projets portés par les acteurs locaux parmi lesquels les Communes ou Communautés de Communes concernées.

BENEFICIAIRES

Collectivités, randonneurs.

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du DOCOB, Propriétaires, Communes, Pays Sud Charente, CdC du Blanzacais, Fédération départementale de la randonnée, CREN...

| | | |
|-----------|--|---|
| C6 | AIDE À LA MISE EN PLACE D'UN BALISAGE PEDAGOGIQUE DE SENTIERS DE DECOUVERTE |  |
|-----------|--|---|

COÛT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € |
|---|--|
| Mise en place d'un balisage pédagogique | Coût à définir selon projet de sentier |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financiers | Outils financiers | Montant | Taux |
|---------------------------|-------------------|----------|-------------|
| Europe | | | |
| Etat | | | 50% |
| Région | | | 30% |
| Département | | | 10% |
| Autres (collectivités...) | | | 10% |
| TOTAL | | € | 100% |

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Mise en place d'un balisage pédagogique | | | X | X | | |

OBJECTIF OPERATIONNEL :

- **SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...) AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE**
- **INTEGRER LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS DU TERRITOIRE LOCAL**

| | | |
|-----------|---|---|
| C7 | INTEGRATION D'ELEMENTS DE SENSIBILISATION DANS LES DOCUMENTS TOURISTIQUES DIFFUSES |  |
|-----------|---|---|

JUSTIFICATION

Dans une optique de sensibilisation de la population locale mais également des visiteurs de passages (touristes...) sur ce territoire, il s'agit d'intégrer des éléments simples de sensibilisation sur le patrimoine naturel du territoire et sa fragilité au sein de documents touristiques et de loisirs, diffusés localement ou plus largement.

CAHIER DES CHARGES

- recenser les supports d'information touristiques et de loisirs (plaquettes, site internet,...) existants ou à créer évoquant, ou susceptibles d'évoquer, le territoire des chaumes de Vignac-Clérignac, et proposer une assistance afin de tenir un discours environnemental cohérent,
- vérifier dans quelle mesure il est possible d'y intégrer des éléments d'information, de sensibilisation, de règles d'usage à respecter etc... concernant le patrimoine naturel du territoire et sa fragilité (cf guide des sentiers de randonnée du département,...).

POPULATION VISEE

Touristes, Collectivités locales, Population locale.

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du DOCOB, Communes, Pays Sud Charente, CdC du Blanzacais, Office du tourisme, Fédération départementale de randonnée...

| | | |
|----|--|---|
| C7 | INTEGRATION D'ELEMENTS DE SENSIBILISATION DANS LES DOCUMENTS TOURISTIQUES DIFFUSES |  |
|----|--|---|

COÛT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € |
|---|--|
| Intégration d'éléments de sensibilisation dans les documents touristiques | Montant à définir selon niveau de prestation demandé |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financiers | Outils financiers | Montant | Taux |
|---------------------------|-------------------|----------|-------------|
| Europe | | | |
| Etat | FGMN | | 50% |
| Région | | | 30% |
| Département | | | 10% |
| Autres (collectivités...) | | | 10% |
| TOTAL | | € | 100% |

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Intégration d'éléments de sensibilisation dans les documents touristiques | | X | X | X | X | X |

OBJECTIF OPERATIONNEL :

- SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...) AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE
- INTEGRER LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE DANS LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS DU TERRITOIRE LOCAL

| | | |
|----|--|---|
| C8 | CREATION DE CARTES POSTALES EVOQUANT LE PATRIMOINE NATUREL DU SITE |  |
|----|--|---|

JUSTIFICATION

Dans une optique de sensibilisation de la population et des acteurs de ce territoire, mais également des visiteurs de passage (touristes...), il pourrait être développé un outil simple d'information et de sensibilisation, facilement diffusable et éventuellement mis en vente.

CAHIER DES CHARGES ETUDIE

- Création de cartes postales thématiques sur le patrimoine naturel du territoire
- Réalisation de cartes postales « photographiques » et/ou « aquarellées »,
- Un nouveau thème pourrait être développé chaque année et donc une carte postale serait créée chaque année.
- Mise à disposition du grand public dans tous les lieux d'information du territoire

OBSERVATIONS

Les illustrations de ces cartes postales pourraient être issues du travail réalisé par les scolaires au cours de l'animation scolaires réalisée dans l'année.

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du DOCOB, Communes, Pays Sud Charente, CdC du Blanzacais, Office du tourisme

| | | |
|----|--|---|
| C8 | CREATION DE CARTES POSTALES EVOQUANT LE PATRIMOINE NATUREL DU SITE |  |
|----|--|---|

COÛT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € | | |
|---|-------------------------------------|--------------------------|-------|
| Création de cartes postales (8 modèles) | Conception (3 jours) | Edition 1000 exemplaires | |
| | 1200€ | 1000 € TTC | 2200€ |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financiers | Outils financiers | Montant | Taux |
|---------------------------|-------------------|---------------|-------------|
| Europe | | | |
| Etat | | 1100 € | 50% |
| Région | | 660 € | 30% |
| Département | | 220 € | 10% |
| Autres (collectivités...) | | 220 € | 10% |
| TOTAL | | 2200 € | 100% |

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|
| Cartes postales | | X | X | X | X | X |

OBJECTIF GENERAL N°3

PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

CONSTAT ET MENACES

La mise en œuvre des actions issues du Document d'objectifs nécessitera que l'on en mesure l'impact direct et la pertinence vis-à-vis des objectifs de conservation fixés.

L'état de conservation des habitats peut évoluer en fonction de l'évolution d'un paramètre connu ou inconnu que seul un suivi scientifique sera susceptible de détecter.

De plus, l'évolution des activités socio-économiques pouvant avoir un impact direct sur la conservation des habitats et des espèces, une « veille permanente » de leur évolution apparaît indispensable sur ce site.

Enfin, et dans la perspective de l'évaluation du site tous les 6 ans, il est indispensable de maintenir une instance de suivi intégrant les acteurs liés au site et pouvant faire valoir leur avis et apports pour l'amélioration permanente de la prise en compte des habitats et des activités en place sur le site.

Le lancement de cette mise en oeuvre ne pourra s'envisager que sur la base de signatures de contrats entre des propriétaires et/ou exploitants volontaires et l'Etat. Ces contrats individuels constitueront l'étape préalable à la mise en place de toute action et de son financement.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Assurer la mise en oeuvre des actions validées dans le document d'objectifs,
- ✓ Développer un suivi périodique des actions mises en place,
- ✓ Permettre une évaluation périodique de l'ensemble du document d'objectifs.

ACTIONS

- D1- animer et coordonner la mise en œuvre du Docob,
- D2- recueillir la signature de contrats entre les propriétaires et/ou exploitants et l'Etat,
- D3- mener un suivi scientifique périodique des habitats et des espèces,
- D4- mener un suivi périodique des activités socio-économiques.

OBJECTIF OPERATIONNEL : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VALIDEES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

| | | |
|----|--|---|
| D1 | ANIMER ET COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB |  |
|----|--|---|

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Gazon pionnier sur dalles rocheuses* », H6110
- « *Pelouses calcicoles thérophytique* », H6220
- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* », H6210
- « *Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques* », H6210
- « *Fourrés à genévriers* », H5130
- « *Végétation des rochers et falaises calcaires* », H8215
- « *Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne* », H6430
- « *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées* », H3140

JUSTIFICATION

Lorsque le Comité de pilotage du site aura validé le document d'objectifs, l'Etat devra choisir une structure chargée de sa mise en œuvre sur le terrain : la structure animatrice du Docob.

Le comité de pilotage du site sera maintenu et rassemblé annuellement. Sur la base des suivis scientifiques et socio-économiques périodiques du site, il aura notamment pour mission de valider les éventuelles évolutions et modifications à apporter au document d'objectifs, et ce avec l'objectif constant de concilier au mieux activités humaines et préservation des habitats.

CAHIER DES CHARGES

- poursuivre l'animation, la sensibilisation et l'information auprès des partenaires et acteurs impliqués dans la rédaction du Docob,
- rassembler un comité de pilotage annuel intégrant tous les acteurs d'ores et déjà associés à la démarche,
- rédiger un rapport d'activités et de programmation annuel,
- assurer le suivi et la coordination des actions du Docob,
- assurer l'évaluation et la pertinence des actions mises en place

BENEFICIAIRES

Etat, Comité de pilotage.

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, Membres du comité de pilotage.

COUT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € | |
|-------------------------|--|--|
| D1 et D2 | Nb de jours d'animation à définir chaque année | |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financeurs | Outils financiers | Montant | Taux |
|---------------------------|-------------------|---------|------|
| Europe | FEADER | | 50% |
| Etat | FGMN | | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres (collectivités...) | | | |
| TOTAL | | | |

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Animation du docob | X | X | X | X | X | X |

OBJECTIF OPERATIONNEL : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VALIDEES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

D2

RECUEILLIR LA SIGNATURE DE CONTRATS ENTRE PROPRIETAIRES ET/OU EXPLOITANTS ET L'ETAT



HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Gazon pionnier sur dalles rocheuses* », H6110
- « *Pelouses calcicoles thérophytique* », H6220
- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* », H6210
- « *Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques* », H6210
- « *Fourrés à genévriers* », H5130
- « *Végétation des rochers et falaises calcaires* », H8215
- « *Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne* », H6430
- « *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées* », H3140

JUSTIFICATION

Les actions validées au travers du document d'objectifs ne pourront concrètement s'engager que sur la base de contrats volontaires signés entre les propriétaires et/ou exploitants volontaires et l'Etat.

L'outil contractuel diffère selon le statut des parcelles ciblées :

- pour des parcelles situées en Surface Agricole Utile (S.A.U), La MAE (Mesure Agro-Environnementale) constitue depuis 2007
- l'outil agro-environnemental proposé. Son contenu reste à définir sur ce territoire N2000
- pour des parcelles situées hors S.A.U, l'outil contractuel destiné au propriétaire s'intitule le Contrat Natura 2000,

Selon le cas, le contrat déterminera, en cohérence avec le Docob, les engagements de chacun des signataires (propriétaire ou exploitant et

Etat) ainsi que les règles à respecter par chacun d'eux pour la bonne mise en œuvre des actions choisies.

Aucune action de gestion prévue sur des parcelles ne pourra se mettre en place sans la signature préalable d'un contrat. La signature de contrats sera soumise à la disponibilité de financements par l'Etat pour permettre l'engagement des actions.

Tout comme le Document d'objectifs, le contrat fera l'objet d'éventuelles modifications et/ou adaptations dans le cadre de la réévaluation du Document d'objectifs prévue tous les 6 ans.

CAHIER DES CHARGES

- recenser et rencontrer tous les signataires potentiels de contrats (propriétaires et/ou exploitants),
- soumettre à la signature des personnes volontaires un contrat avec l'Etat rassemblant les engagements préalablement discutés et validés par chacune des parties,
- suivre le lancement officiel des actions contractualisées,

BENEFICIAIRES

Propriétaires, Exploitants, Etat.

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, Propriétaires, Exploitants.

OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER UN SUIVI PERIODIQUE DES ACTIONS MISES EN PLACE

| | | |
|----|--|---|
| D3 | MENER UN SUIVI SCIENTIFIQUE PERIODIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES |  |
|----|--|---|

HABITATS/ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Gazon pionnier sur dalles rocheuses* », H6110
- « *Pelouses calcicoles thérophytique* », H6220
- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* », H6210
- « *Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques* », H6210
- « *Fourrés à genévriers* », H5130
- « *Végétation des rochers et falaises calcaires* », H8215
- « *Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne* », H6430
- « *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées* », H3140
- *Sonneur à ventre jaune, Engoulevent d'Europe...*

JUSTIFICATION

L'évaluation nécessaire des interventions de gestion proposées et entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du Docob peut seule permettre de vérifier si la démarche engagée reste conforme aux objectifs de conservation fixés.

Un travail périodique de suivi s'avère donc nécessaire pour évaluer l'état des habitats et d'espèces prioritaires et déceler une éventuelle régression des surfaces et de l'état de conservation, et surtout en identifier précisément la cause afin d'y remédier.

CAHIER DES CHARGES

- réaliser un suivi des habitats sous la forme d'inventaires phytocologiques ciblés,
- réactualiser la cartographie des habitats d'intérêt communautaire,
- suivre la présence et l'état de conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire liées au site,
- analyser l'impact des actions de gestion mises en œuvre sur les habitats et les espèces,
- mener ce suivi 1 fois tous les 6 ans (5 années de contrat + 1 année de suivi).

BENEFICIAIRES

Etat, Comité de pilotage.

ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, Associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés,

| | | |
|----|--|---|
| D3 | MENER UN SUIVI SCIENTIFIQUE PERIODIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES |  |
|----|--|---|

COÛT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € | |
|-------------------------|-------------------------------------|-----------------|
| Suivi scientifique | 10 000€ | |
| | | 10 000 € |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financeurs | Outils financiers | Montant | Taux |
|--------------|-------------------|-----------------|-------------|
| Europe | FEADER | 5000 € | 50% |
| Etat | FGMN | 5000 € | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | 10 000 € | 100% |

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|
| Suivi scientifique | | | | | | X |

OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER UN SUIVI PERIODIQUE DES ACTIONS MISES EN PLACE

| | | |
|----|---|---|
| D4 | MENER UN SUIVI PERIODIQUE DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES |  |
|----|---|---|

HABITATS/ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Gazon pionnier sur dalles rocheuses* », H6110
- « *Pelouses calcicoles thérophytique* », H6220
- « *Pelouses calcicoles mésophiles subatlantiques* », H6210
- « *Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques* », H6210
- « *Fourrés à genévriers* », H5130
- « *Végétation des rochers et falaises calcaires* », H8215
- « *Mégaphorbiaies mésotrophe colinéenne* », H6430
- « *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées* », H3140
- *Sonneur à ventre jaune, Engoulevent d'Europe...*

JUSTIFICATION

L'évaluation nécessaire des interventions de gestion proposées et entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du docob peut seule permettre de vérifier si la démarche engagée reste conforme aux objectifs de conservation fixés.

Un travail périodique de suivi s'avère donc nécessaire pour suivre également l'évolution des activités socio-économiques présentes sur le site.

Il s'agit d'intégrer les évolutions constatées, dans le suivi global et les mises à jour périodiques du docob.

CAHIER DES CHARGES

- réaliser un suivi de l'occupation des sols,
- évaluer l'impact d'une éventuelle évolution des pratiques et des usages sur les habitats visés par la Directive,
- estimer l'impact de l'évolution de certains paramètres économiques sur les activités et les usages,
- mesurer l'impact des mesures de sensibilisation sur le respect des habitats
- mener ce suivi 1 fois tous les 6 ans.

BENEFICIAIRES

Etat, Comité de pilotage.

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob,...

| | | |
|----|--|---|
| D3 | MENER UN SUIVI SCIENTIFIQUE PERIODIQUE DES ACTIVITES SOCIO ECONOMIQUES |  |
|----|--|---|

COUT ESTIMATIF

| Désignation de l'action | Modalités et coûts d'intervention € |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Suivi socio-économique | A déterminer |
| | |

FINANCEMENT PREVISIONNEL

| Financeurs | Outils financiers | Montant | Taux |
|--------------|-------------------|----------|-------------|
| Europe | FEADER | | 50% |
| Etat | FGMN | | 50% |
| Région | | | |
| Département | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL | | € | 100% |

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

| Actions | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|
| Suivi scientifique | | | | | | X |

V. RECAPITULATIF FINANCIER POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

A. *Récapitulatif financier*

Le tableau de synthèse joint à ce propos récapitule de façon simple, en utilisant la codification établie pour identifier chacune des actions, le coût prévisionnel des mesures proposées, tant sur la première année, qu'à l'horizon des 5 ans.

A ce propos, il est à remarquer que les coûts les plus élevés seront vraisemblablement réalisés la première année de mise en œuvre, sachant que la majorité des actions proposées sont uniques et ne seront pas reportées les années suivantes.

Au contraire, les actions de suivi scientifique, tout comme celles de sensibilisation constituent elles des mesures périodiques.

Enfin, l'évaluation sur 5 ans du coût de la coordination est également envisagée ici. Là aussi, les frais inhérents à cette action sont beaucoup plus élevés la première année, celle-ci correspondant à l'année de lancement et de suivi d'un certain nombre de mesures considérées prioritaires et urgentes.

B. *Préfiguration du financement des actions*

A ce stade de la démarche, il est toujours délicat d'établir un prévisionnel financier précis, et ce notamment faute de bénéficier de devis ou données complémentaires, qui seront produits dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

Par ailleurs, même s'il a toujours été établi et annoncé que les mesures préconisées dans le cadre Natura 2000 seraient fortement abondées financièrement par l'Europe et l'Etat français, ce dernier a souhaité que les collectivités soient associées tant sur le plan technique que financier.

Toutefois, l'évocation de la participation de ces financeurs complémentaires reste dans ce document une simple probabilité et ne doit pour l'instant en aucun cas être tenue pour arrêtée.

En effet, le Conseil Régional, le Conseil Général des Deux-Sèvres ne se sont pas encore prononcés en terme de décision politique sur leur intervention potentielle dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs Natura 2000 des Chaumes d'Avon.

Tableau récapitulatif prévisionnel financier

| Code | Intitulé de l'action | Estimation coût | Budget prévisionnel 2008-2013 | Calendrier | priorité |
|--|---|-------------------------------------|---|-------------|----------|
| <i>Assurer dans le temps la préservation des habitats et des espèces</i> | | | | | |
| M1 | M1- modification du périmètre N2000 | - | - | 2009 | XXX |
| M2 | M2- préservation de l'habitat face à des changements d'occupation du sol (Charte Natura 2000) | - | - | 2008 à 2013 | XX |
| M3 | M3- maîtrise foncière ou d'usage | - | négociation en fonction du marché du foncier alors constaté | 2008 à 2013 | X |
| M4 | M4- mener une étude complémentaire sur l'entomofaune du site | 10 400 € | 10 400 € | 2009 | XX |
| M5 | M5- réalisation d'un diagnostic pastoral sur le site | 4000 € | 4000 € | 2009 | XXX |
| G1 | G1- restauration des chaumes calcaires | 2500 €/ha | Contrat Natura 2000 | 2008 à 2013 | XXX |
| G2 | G2- gestion mécanique des chaumes calcaires | 1500 €/ha fauché | Contrat Natura 2000 | 2008 à 2013 | XXX |
| G3 | G3- gestion pastorale des chaumes calcaires | Entre 2500 et 9000 €/ha | Contrat Natura 2000 | 2008 à 2013 | XXX |
| G4 | G4- restauration et entretien de mares et plans d'eau en faveur du sonneur | 2500 €/ha | Contrat Natura 2000 | 2008 à 2013 | XX |
| G5 | G5- création de mares en faveur du sonneur à ventre jaune | 425 €/mare | Contrat Natura 2000 | 2008 à 2013 | XX |
| G6 | G6- mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire en faveur du sonneur | | Contrat Natura 2000 | 2008 à 2013 | XX |
| F1 | F1- création ou rétablissement de clairières ou de landes | Entre 0.70 et 2.40 €/m ² | Contrat Natura 2000 | 2008 à 2013 | XX |

| <i>Prise en compte de l'intérêt du site par le public et les acteurs locaux</i> | | | | | |
|---|--|--|----------|-------------|-----|
| C1 | C1- création d'une plaquette de vulgarisation sur les habitats communautaires du site | 2370 € | 2370 € | 2009 | XX |
| C2 | C2- création d'un poster sur le patrimoine naturel des chaumes | 1000 € | 1000 € | 2009 | X |
| C3 | C3- actions de sensibilisation du public scolaire | 1500 €/an | 7500 € | 2009 à 2013 | XXX |
| C4 | C4- actions de sensibilisation du grand public | 450 €/an | 2250 € | 2009 à 2013 | XXX |
| C5 | C5- organisation d'une manifestation associant patrimoines culturel et naturel du site | Coût à définir | | 2011 | X |
| C6 | C6- aide à la mise en place d'un balisage pédagogique des sentiers de découverte | Coût à définir selon projet de sentier | | 2010 - 2011 | XX |
| C7 | C7- intégration d'éléments de sensibilisation dans les documents touristiques diffusés | Montant à définir | | 2009 à 2013 | X |
| C8 | C8- création de cartes postales évoquant le patrimoine naturel du site | 2200 € | 2200 € | 2013 | X |
| <i>Mise en œuvre et suivi du docob</i> | | | | | |
| D1 | D1-animer et coordonner la mise en œuvre du docob | | | 2008 à 2013 | |
| D2 | D2- recueillir la signature de contrats | | | 2008 à 2013 | |
| D3 | D3- mener un suivi des habitats et espèces | 10 000 € | 10 000 € | 2013 | |
| D4 | D4- mener un suivi périodique des activités socio-économiques | | | 2013 | |

Tableau de bord de suivi d'exécution du DOCOB

| Actions | Date prévisionnelle | Objectifs attendus | Etat d'avancement | priorité |
|---|---------------------|---|-------------------|----------|
| M1 Modification du périmètre N2000 | 2008 à 2013 | Permettre une meilleure prise en compte des intérêts écologiques du territoire | | XXX |
| M2 préservation de l'habitat face à des changements d'occupation du sol (Charte Natura 2000), | 2008 à 2013 | Maintenir les surfaces des habitats d'intérêts communautaires identifiés sur le site. Préserver les habitats d'intérêt communautaire face à des menaces de destruction | | XX |
| M3- maîtrise foncière ou d'usage | 2008 à 2013 | Préserver les habitats d'intérêt communautaire face à des menaces de destruction ou de dégradation | | X |
| M4- mener une étude complémentaire sur l'entomofaune du site | 2009 | Préserver les habitats d'intérêt communautaire face à des menaces de destruction ou de dégradation | | XX |
| M5- réalisation d'un diagnostic pastoral sur le site | 2009 | Favoriser l'entretien des chaumes calcaires par le maintien ou la restauration de pratiques de gestion agricoles traditionnelles | | XXX |
| G1- restauration des chaumes calcaires | 2008 à 2013 | Préserver les habitats d'intérêt communautaire face à des menaces de destruction ou de dégradation | | XXX |
| G2- gestion mécanique des chaumes calcaires | 2008 à 2013 | Permettre l'entretien des milieux herbacés par la mise en œuvre de pratiques mécaniques de substitution | | XXX |
| G3- gestion pastorale des chaumes calcaires | 2008 à 2013 | Permettre l'entretien des milieux herbacés par le maintien ou la restauration de pratiques de gestion agricole traditionnelles | | XXX |

| | | | | |
|--|-------------|--|--|-----|
| G4- restauration et entretien de mares et plans d'eau en faveur du sonneur | 2008 à 2013 | Assurer le maintien ou la restauration des habitats hygrophiles et aquatiques | | XX |
| G5- création de mares en faveur du sonneur à ventre jaune | 2008 à 2013 | Assurer le maintien ou la restauration des habitats hygrophiles et aquatiques | | XX |
| G6- mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire en faveur du sonneur | 2008 à 2013 | Assurer le maintien ou la restauration des habitats hygrophiles et aquatiques | | XX |
| F1- création ou rétablissement de clairières ou de landes | 2008 à 2013 | Permettre le maintien ou la réouverture d'habitats favorables à certaines espèces d'intérêt communautaire (Engoulevent d'Europe, Rhinolophes,...) | | XX |
| C1- création d'une plaquette de vulgarisation sur les habitats communautaires du site | 2009 | Sensibiliser la population des communes alentours au patrimoine naturel du site. | | XX |
| C2- création d'un poster sur le patrimoine naturel des chaumes | 2009 | Sensibiliser la population des communes alentours au patrimoine naturel du site. | | X |
| C3- actions de sensibilisation du public scolaire | 2009 à 2013 | Sensibiliser les scolaires des communes alentours au patrimoine naturel du site. | | XXX |
| C4- actions de sensibilisation du grand public | 2009 à 2013 | Sensibiliser la population des communes alentours au patrimoine naturel du site. | | XXX |
| C5- organisation d'une manifestation associant patrimoines culturel et naturel du site | 2011 | Proposer au grand public un projet mobilisant la thématique du patrimoine naturel et culturel. | | X |
| C6- aide à la mise en place d'un balisage pédagogique des sentiers de découverte | 2010 - 2011 | Sensibiliser le grand public et notamment du public randonneur (pédestre, VTT, équestre,...) au patrimoine naturel et culturel du site par le biais de panneaux d'information. | | XX |

| | | | | |
|--|-------------|---|--|---|
| C7- intégration d'éléments de sensibilisation dans les documents touristiques diffusés | 2009 à 2013 | Sensibiliser les visiteurs du site (locaux et touristes, par des éléments simples, comme des documents touristiques et de loisir. | | X |
| C8- création de cartes postales évoquant le patrimoine naturel du site | 2013 | Sensibiliser la population des communes alentours au patrimoine naturel du site. | | X |
| D1-animer et coordonner la mise en œuvre du Docob | 2008 à 2013 | Mise en œuvre du DOCOB sur le terrain par une structure animatrice. | | |
| D2- recueillir la signature de contrats | | Engager les mesures du DOCOB par le biais de contrats volontaires. | | |
| D3- mener un suivi scientifique périodique des habitats et espèces | | Vérifier si la démarche engagée reste conforme aux objectifs de conservation fixés. | | |
| D4- mener un suivi périodique des activités socio-économiques | | Mener un suivi de l'impact socio économique de l'impact des interventions de mise en œuvre du DOCOB. | | |

ANNEXES – CARTOGRAPHIES

- 1. Localisation géographique du site**
- 2. Périmètres de protection et d'inventaires du site des Chaumes de Vignac et de Clérignac**
- 3. Cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Chaumes de Vignac et de Clérignac**
- 4. Cartographie de la ligne LGV SEA sur le site Natura 2000**
- 5. Cartographie des activités socio-économiques**
- 6. Cartographie « proposition d'extension du périmètre Natura 2000 du site Chaumes de Vignac et de Clérignac »**